



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013

**La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.**

**M. le Maire.-** Je suis très heureux de vous accueillir, Mesdames, Messieurs et chers amis, pour plusieurs raisons ; la première est que c'est notre réunion de rentrée ; j'espère que les vacances ont été fructueuses pour chacun et chacune d'entre vous ; la deuxième est que je suis très heureux d'accueillir nos amis, le Maire de MOSBACH, Michaël JANN et le Maire de PÖSSNECK, Michaël MODDE ; je m'adresserai (si vous me le permettez) à eux tout à l'heure, dès que le conseil municipal sera ouvert.

*(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT (absent, pouvoir à Mme VANDENBERGHE)

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Jean-Marie FONTAINE (absent, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Claude FILLION

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent, pouvoir à M. BIANCHETTI)

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN

**M. le Maire.-** Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Dominique DOUAY.

**(Aucune intervention)**

Je vous propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour : une motion pour le Musée de l'Hôtel-Dieu et une motion pour le fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales à Château-Thierry. Y a-t-il des avis contraire ?

**(Aucune intervention)**

Avant d'accueillir nos délégations, je voudrais rendre hommage à deux collègues décédés ; l'un au début des vacances, Jacques LARANGOT, Maire de Condé-en-Brie, à l'âge de 82 ans, ancien conseiller régional et ancien conseiller général ; je ne partageais pas ses convictions, mais c'était un homme très actif sur le territoire, le premier Président du pays, qui avait une perception assez collective du territoire, avec la volonté de faire avancer le pays d'une manière beaucoup plus collective. On peut ne pas partager les convictions de certains élus, mais il faut reconnaître la manière dont il a œuvré, que ce soit au niveau du pays ou au niveau de l'Union des services d'eau du sud de l'Aisne, afin de permettre que l'eau puisse arriver dans toutes les communes et toutes les fermes ; le syndicat des eaux d'ailleurs réélira son président mardi prochain. C'est un homme qui a réellement été à l'écoute de la ruralité. Il mérite l'hommage qui lui a été rendu par plusieurs élus lors de ses obsèques à Condé en Brie.

C'est un hasard de l'histoire, au moment où je rends hommage à un homme de droite, Jacques LARANGOT, je rends hommage à l'homme avec lequel il a été en lutte politique, c'est Daniel FONTAINE, conseiller général, conseiller régional, communiste, qui a lui aussi beaucoup œuvré pour notre territoire et surtout pour la commune de Crézancy, un homme d'engagement, un homme de conviction, syndicaliste.

Je vous propose que nous puissions saluer l'action de l'un et de l'autre, dans des convictions différentes. Je vous demande une minute de silence.

***La salle, debout, observe une minute de silence.***

Merci beaucoup.

Vous imaginez ma fierté d'être entouré des deux maires des villes jumelles, MOSBACH et PÖSSNECK, qui ont des histoires et des liens différents avec la ville de Château-Thierry.

Je voudrais saluer, à un moment où l'on va fêter le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, la présence à mes côtés de mes collègues ; j'ai eu le plaisir cet après-midi, avec la délégation qui est dans la salle pour partie, de les accompagner à l'Assemblée Nationale ; je voudrais d'une manière officielle les remercier l'un et l'autre.

Monsieur le Maire de MOSBACH, Liebe Oberbürgermeister Michaël JANN,  
Liebe Frau Ursula GEIER, à qui nous devons beaucoup, la chargée des affaires internationales de la Mairie de MOSBACH,

Monsieur le Maire de PÖSSNECK, Liebe Oberbürgermeister  
Michaël MODDE

Monsieur le Premier Adjoint de PÖSSNECK, Liebe Herr TEICHMANN,

Chers Daniel et Jean-Pierre, Mesdames et Messieurs du conseil municipal de Château-Thierry, Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de jumelage, je suis très heureux de vous accueillir en mon nom et en celui du Conseil Municipal, et bien au-delà, des habitants de cette ville de Château Thierry qui est aussi un peu la vôtre. Si nous avons souhaité décaler un peu ce Conseil municipal, c'est pour que vous puissiez venir y participer, comme j'avais eu la chance d'être invité au premier conseil municipal quand je suis allé à MOSBACH. Je profite donc de cette occasion pour saluer toutes celles et ceux qui ont œuvré ou œuvrent encore, ici comme chez vous, au maintien et à l'approfondissement des échanges que nous avons.

***Traduction***

Vous me permettez de faire un bref rappel historique de nos liens ; dès 1964, un contrat d'amitié a uni les villes de PÖSSNECK et de Château-Thierry. C'est au Maire de l'époque, Monsieur André PICHARD et à son adjoint, Pierre LEMRET, et à des personnalités engagées comme Monsieur MAURICE, citoyen d'honneur de la ville de PÖSSNECK, que nous le devons. C'est Monsieur Marcel FAYE, récemment disparu, qui a été le Premier Président de l'Association Château-Thierry/PÖSSNECK

D'un autre côté, je salue le travail fait par Monsieur et Madame GROSSE qui accueillait les jeunes de notre ville en colonies de vacances ; c'est le 3 octobre 1992 qu'a été signé le protocole de jumelage sous l'égide de Cités Unies de France.

***Traduction***

Le 12 décembre 1989, et je salue la présence de Monsieur KIEFNER, notre représentant à PÖSSNECK, c'est une charte tripartite de l'amitié franco-allemande qui est signée entre les trois villes, Château Thierry, MOSBACH et PÖSSNECK, dans le cadre de la réunification de l'Allemagne.

Le Maire de MOSBACH était Monsieur Fritz RAFF, celui de PÖSSNECK Monsieur Gerhard REISSIG, celui de Château-Thierry Monsieur Dominique JOURDAIN, et il est dommage qu'il soit absent ce soir, car il aurait pu apporter son témoignage, d'une manière forte, de cette action importante.

Je salue la Présidente actuelle de l'Association Château-Thierry – PÖSSNECK, Madame Noëlle ABGRALL.

***Traduction***

En ce qui concerne nos liens avec la ville de MOSBACH, c'est le 15 septembre 1974 qu'a été signé le premier traité de jumelage entre nos deux villes ; les maires de l'époque étaient Monsieur Fritz BAÏER et Monsieur André ROSSI ; le 26 juin 1999, lors du 27<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage, nous avons signé un traité d'amitié avec le Maire de l'époque, Monsieur Gerhard LAUTH, et ce en présence de Monsieur Michaël ROOLANT, le Maire de PÖSSNECK, et d'un conseiller municipal de CISNADIE : Monsieur Dan BARSU.

***Traduction***

Je salue maintenant le travail qui a été fait par Monsieur BERNARD, qui sera avec nous demain pour la cérémonie, et je salue l'engagement de Jean-Pierre CHAMPENOIS, qui est dans la salle, l'actuel Président de l'Association et de Danièle BRIET qui est à l'origine de nos rencontres et des traductions de cette semaine.

Nous avons vraiment beaucoup de plaisir à vous avoir parmi nous ce soir ; le couple franco-allemand fait souvent l'actualité ; il connaît des hauts et des bas ; notre vie de couple regarde l'Europe toute entière ; je rappelle pour l'occasion que François Hollande avait rencontré Angela MERKEL, dès le premier jour de sa prise de fonction ; c'est dire l'importance de la relation que nos deux pays entretiennent ensemble ; la difficile période que l'Europe traverse fait que l'Allemagne devient un sujet quasi-national, au même titre que l'actualité de ce qui se passe à l'intérieur de l'hexagone pour notre pays.

### ***Traduction***

S'il faut en croire les résultats des élections législatives allemandes ce week-end, ce sera encore le moyen de vérifier que la société allemande est orientée vers le consensus, car c'est une coalition des différents partis qui devra prendre les destinées de votre pays. S'il est une chose sur laquelle nous devons prendre exemple sur vous, c'est cette qualité qui vous porte vers le consensus pour l'intérêt supérieur de votre Nation ; les relations entretenues par nos deux peuples se construisent, se nourrissent, s'enrichissent au quotidien, sur le terrain, dans nos villes, partout en France et ici à Château-Thierry cet échange prend du sens, dès aujourd'hui, avec votre visite conjointe.

### ***Traduction***

Liebe Herr JANN, Liebe Frau GEIER, Liebe Herr MODDE, Liebe Herr TEICHMANN, Liebe FREUNDE, « Gleichheit macht freundlichheit », l'amitié naît dans l'égalité. Unverhoft kommt oft, aber Edel macht das germüth, nicht das geblüt : l'inattendu est souvent arrivé, mais la noblesse est au cœur, bien plus que dans les veines.

Chers collègues de PÖSSNECK et MOSBACH, merci à vous de nous faire l'honneur de votre visite à Château-Thierry, excellent séjour ; longue vie au jumelage et à nos trois cités ! Vielen Dank !

### ***Applaudissements***

### ***Traduction***

Merci de votre présence.

J'ai une troisième bonne nouvelle : c'est le maintien de la classe qui nous avait été supprimée à Blanchard ; c'est une excellente nouvelle ; nous avons engagé l'action auprès de Monsieur le Directeur départemental de l'éducation nationale ; il vient de nous informer que nous retrouvons un enseignant supplémentaire à Blanchard.

**M. BEAUVOIS.-** Je voudrais exprimer mon contentement ; nous nous étions battus pour maintenir ce poste et voici quelques années, nous nous étions battus contre les suppressions ; à l'époque, c'était un gouvernement de Droite, nous avons maintenu la même politique avec un gouvernement de Gauche, nous avons maintenu la pression ; Monsieur le Maire avait signé un courrier voici quelques jours

pour rappeler ses engagements au directeur départemental des services de l'Education nationale, notamment sur le maximum de 25 par élève en RRS, ce qui signifie que, après suppression, il était à 24,9, que quelques élèves allaient arriver suite aux livraisons des maisons construites, que l'on serait autour de 25.

Je crois que l'on peut se satisfaire de ce retournement de situation, du fait que le Directeur départemental ait bien voulu nous entendre, entendre notre Député-Maire, et je tiens à souligner son action par rapport à ce que nous avons pu connaître dans le passé avec d'autres députés.

**M. le Maire.-** Je te remercie ; nous avons eu beaucoup d'actions dans tout le territoire, mais il est vrai que nous pouvons apprécier le maintien de la classe à Blanchard, aux Vaucrises également, le maintien de notre éducation ; tout le monde peut apprécier cette décision, qui est vraiment un excellente nouvelle pour ce territoire, pour les habitants et pour les familles.

### **1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2013.**

**M. le Maire.-** Avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

Il est donc approuvé.

### **2 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.**

**M. le Maire.-** Il s'agit d'une convention de mise à disposition des locaux avec le Centre Hospitalier de Château-Thierry pour l'utilisation de la menuiserie ; nous allons nous en féliciter, nous aurions aimé plutôt qu'avoir une telle convention avoir une convention pour le Musée de l'Hôtel-Dieu, nous l'aborderons tout à l'heure.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Convention de mise à disposition pour Monsieur DAMICHE pour un jardin situé ru Buvot.

Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Les tarifs : il s'agit de fixer à 8 € l'emplacement et 8,50 € le repas pour les participants au marché de l'Art.

Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Pour les animations sur le Château Médiéval les 13, 14 et 15 septembre dernier, sur présentation d'un billet d'entrée, c'était la gratuité, pour le Festival du Patrimoine Vivant.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Concernant les marchés publics :

Fourniture de plomberie avec la société SIDER pour un montant entre 5.000 et 20.000 €.

Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Concernant l'achat de 48 tablettes ISO pour un montant de 30.185 € ; pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Reprise des concessions funéraires, avec le centre funéraire MACHETTI, fourchette de commande comprise entre 1.000 et 10.000 €, pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Avenant sur le montant des honoraires des travaux sur la réalisation et la transformation de l'entreprise ROTOSAC en accueil du centre technique municipal et centre administratif ?

**M. FILLION.-** J'aurais souhaité avoir des explications sur la différence de ce qui est affecté à ces travaux ; nous avons quand même une somme qui bondit de 1.500.000 € à 1.945.000 €.

**M. le Maire.-** C'est une question tout à fait légitime et Mohammed REZZOUKI va vous répondre dans le détail, mais entre le projet initial tel que conçu et le projet qui va être réalisé, il y a eu une modification assez conséquente ; on était parti pour l'accueil du centre technique municipal avec les services techniques afférents, et là, on va accueillir plusieurs nombreux services et des locaux vont être adaptés pour un montant de 400.000 € supplémentaires.

Je vous invite d'ailleurs à aller sur le chantier, à l'occasion des réunions de chantier qui ont lieu le lundi à 14 heures ; vous verrez l'ampleur des travaux et le projet tel qu'il est.

A l'occasion de cette question, au-delà des explications précises que vous donnera Mohammed REZZOUKI, je souhaiterais que nous puissions envoyer à chacun des élus les plans pour que vous voyez comment seront organisés ces locaux, qui vont être vraiment le cœur technique et également le cœur administratif, dans des conditions de travail, d'accueil, qui seront bien supérieures à ce qui se passe aujourd'hui, même si nous avons aujourd'hui un ascenseur !

**M. REZZOUKI.-** Entre le moment où la consultation avait été réalisée pour retenir un maître d'œuvre, à l'occasion de l'aménagement de ROTOSAC, nous avons conduit une réflexion un peu identique sur l'aménagement et la réaffectation des différents services, tant au niveau de l'hôtel de ville qu'au niveau de la direction des services techniques, aujourd'hui au 53 rue Paul Doucet et à ROTOSAC même ; la ligne qui a été la nôtre a été de maintenir ou de rapatrier des services au contact du public au sein même de l'hôtel de ville ; le travail est en train d'être finalisé avec Jean-Pierre DUCLOUX ; l'idée était d'avoir sur ROTOSAC des services qui sont plutôt orientés dans le fonctionnement de la collectivité.

En première orientation, nous étions sur la réaffectation des ateliers municipaux, de la direction des services techniques, de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme ; nous avons souhaité revoir la copie et ont été réaffectés également sur ROTOSAC la direction des services des finances, la direction des ressources humaines, mais également, nous voulions développer des espaces d'accueil pour les agents et pour le public, en mettant à disposition des locaux pour les syndicats ; le COS était également demandeur.

Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir les différents plans qui ont été présentés en comité technique paritaire, validés également par les différents agents et qui ont fait l'objet de différentes réunions de présentation ; il nous semblait opportun, avec de tels travaux d'accessibilité de l'hôtel de ville, de financer le fonctionnement de l'intégralité de ces services

Aujourd'hui en matière de surface, il s'agissait de réaménager toute la partie supérieure qui allait être destinée au stockage en mezzanine, c'est 500 ou 600 m<sup>2</sup> de bureaux et d'agencements supplémentaires.

**M. BARDOUX.-** J'ajoute que, s'il y a eu un projet plus ambitieux et donc des coûts plus importants, nous avons également de nouvelles recettes qui sont affectées à ce projet, nous le verrons tout à l'heure dans la décision modificative, à peu près 200.000 € de recettes supplémentaires qui ont été obtenues cette année, grâce au travail du Maire et de Monsieur REZZOUKI.

**M. le Maire.-** D'autres questions sur ce projet ?

**(Aucune intervention)**

Nous avons conclu des marchés de rénovation des deux courts de tennis et le remplacement de la clôture, qui était en très mauvais état. Les travaux sont bien engagés, pratiquement terminés ; cela tenait à cœur à Jean-Pierre DUCLOUX. Pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

Fournitures quincaillerie, clouterie, visserie, pour un montant entre 8.000 € et 20.000 € ; pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

Fourniture d'outillage manuel et électro portatif pour un montant entre 5000 € et 15.000 €. Pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

Fourniture de matériel électrique avec la Sté SANELEC, fourniture et câbles entre 10.000 et 30.000 € ; fournitures d'appareillages entre 50.000 et 100.000 € ; pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

Acquisition d'une balayeuse-désherbeuse aspiratrice, dans le souci de rendre la ville plus propre : 78.990 €, avec une recette importante, pour la reprise de 1.000 € ; pas de question ?

**M. FILLION.-** Vous investissez dans une nouvelle balayeuse pour rendre la ville propre, nous sommes contents de cette initiative, mais où ont disparu les fameux aspirateurs roulants qui faisaient beaucoup de bruit et que l'on ne voit plus circuler ?

**M. REZZOUKI.-** Tout à fait, tout comme nous avons eu également une machine complémentaire qui était le moduloflex ; ce sont des machines qui malheureusement n'ont pas forcément survécu, de par l'utilisation assez excessive, dans le sens où c'est du matériel assez surexploité et pas forcément résistant. Mais je peux vous donner des comptes également sur le nombre de perceuses et de matériels d'outillage qui ont une durée de vie assez courte.



**M. FILLION.-** Les commerçants s'ennuient simplement du bruit que ces aspirateurs faisaient.

**M. le Maire.-** Merci de ces remarques ; la fiabilité du matériel d'entretien est vraiment une question, pour revenir à des préoccupations sérieuses.

**M. FILLION.-** Ce sont quand même des investissements qui ont été réalisés.

**M. le Maire.-** Concernant les réfections des revêtements de sols du Palais des Sports, vous avez le résultat des lots : GANFORNINA : 85.000 €, TECHNISOL : 40.000 € ; des travaux de pose des sols devraient être entrepris pendant les vacances, afin de permettre à la dalle de sécher ; avez-vous des questions ?

**M. FILLION.-** J'aurais voulu connaître l'objet exact de la réfection du revêtement de sol, en partant du constat de la démolition et du remblai ; a-t-on besoin de démolir pour refaire un revêtement de sol d'une salle de sports ?

**M. le Maire.-** A votre avis ? Si cela a été fait, c'est que cela s'impose ; le Palais des Sports est une très vieille construction, qui avait un vide sanitaire qu'il fallait absolument combler, qui était dangereux ; le parquet qui avait été refait en son temps laissait échapper des clous qui pouvaient blesser les basketteurs ; pour des questions de sécurité, il a été nécessaire de procéder au remblaiement pour mettre en place un sol qui soit conforme aux règles et tout va être pérennisé afin d'éviter les désagréments que nous avons connu avec le parquet de Brossolette en son temps, qui a été remis en état voici quelque temps et est complètement fichu aujourd'hui : 90.000 € ; sur vos conseils, nous avons voulu faire en sorte que cela puisse tenir ; je vous invite à aller faire un tour pour voir ce qui a été fait au Palais des Sports, vous pourrez constater que les travaux ont été vraiment conséquents.

Fourniture de vitrerie et miroiterie, pour un montant de 2.000 € à 6.000 € ;  
fourniture de menuiseries bois et dérivés pour un montant de 5.000 € à 20.000 €.  
Pas de question ?

***(Aucune intervention)***

Nous avons de gros travaux qui semble-t-il posent quelques questions, concernant l'aménagement du carrefour de l'avenue Jules Lefebvre et de la rue Pierre et Marie CURIE, pour un montant total de 186.000 € et 16.000 €, dont 31.000 € au titre de subventions au titre du FDS ; c'est dans la même veine de remarque que faisait Frédéric BARDOUX, l'adjoint aux finances ; compte tenu des recettes supplémentaires que nous avons eues, nous avons voulu aller dans la cohérence de fluidifier l'ensemble de la circulation sur la ville, afin de supprimer les feux ; maintenant que nous les avons supprimés, je sais qu'il y a des nostalgiques des feux ; mais pour nous, c'est améliorer le mouvement et la fluidité ; c'est pourquoi nous avons fait le choix de transformer ces feux rouges en giratoires, qui feront l'objet d'un aménagement qualitatif, végétal, mais comme l'espace ne le permet pas, nous ne pourrions pas avoir de soutien financier de la part de la Région comme nous l'avons eu pour d'autres espaces ou au niveau de l'Etat avec le FISAC ; il n'y a que le Conseil général qui a été sollicité au titre du fonds de solidarité de la voirie ; avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Je rebondis sur ce que vous venez de dire ; j'ai reçu incidemment copie d'une réponse qui a été donnée à un autre conseiller, avec

le plan de financement ; vous parlez de recettes complémentaires, mais le document que j'ai reçu ne comportait pas de recette, il n'y avait qu'un tableau vide.

**M. le Maire.-** La recette est sollicitée au niveau du Conseil Général, le dossier est déposé, et l'estimation de la subvention à travers les critères du Conseil général, avec le montant affecté par mètre linéaire, fait que nous pourrions obtenir une subvention autour de 31.000 €.

**M. FENARDJI.-** C'est parce que le tableau ne faisait pas mention de cette subvention que je posais la question.

**M. REZZOUKI.-** 31.500 € exactement, mais la demande de subvention a fait l'objet d'un courrier qui est parti, nous n'avons toujours pas de réponse officielle de la part du Conseil général et de ce fait, ce n'est pas une recette que l'on inscrit.

**M. le Maire.-** Il n'y a pas d'arrêté encore.

**M. FENARDJI.-** D'accord.

**M. le Maire.-** Réalisation d'un espace cinéraire au cimetière de la Moiserie pour une tranche ferme de 8.528 € et une tranche conditionnelle de 6.020 €. Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Entretien, vérification et remplacement des extincteurs et systèmes de désenfumage de la commune, c'est une commande comprise entre 5.000 € et 20.000 €. Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Concernant les fournitures scolaires, 3 lots de fournitures scolaires ; avez-vous des questions ?

**M. FILLION.-** Concernant la fourniture des livres scolaires, pouvez-vous m'expliquer pourquoi nous achetons des livres scolaires à Reims ?

**M. le Maire.-** Vous posez la question, mais vous avez la réponse : nous procédons à des appels d'offres ; vous êtes assez pointilleux sur le résultat de ces appels d'offres, par ailleurs ; vous avez des exigences sur la volonté de gérer au mieux les deniers de la ville ; nous ne pouvons pas choisir des entreprises locales, des commerçants locaux, comme nous souhaiterions pouvoir le faire, s'ils ne répondent pas ; pour ma part, je ne fais qu'insister auprès des services pour être dans une démarche proactive vis-à-vis de ces commerçants ; il y a d'ailleurs quelques appels d'offres où j'ai souhaité que l'on puisse aller revoir les commerçants afin qu'ils répondent.

Vous ne pouvez pas avoir l'exigence de prendre le moins-disant et venir me reprocher ensuite, devant les résultats présentés, que les gens viennent de l'extérieur ; la gestion de la ville impose de la rigueur ; c'est au nom de cette rigueur que vous avez ces résultats ; les résultats auraient pu être revus si les commerçants dans chacun des lots avaient répondu.

**M. REZZOUKI.-** Les commerçants de Château-Thierry ont été sollicités sur cet appel d'offres de manière bien précise ; malheureusement, comme le rappelait Monsieur le Maire, cela fait l'objet d'une mise en concurrence ; vous êtes exigeant sur la forme, et on ne fait aujourd'hui que respecter le règlement de consultation mis en place ; ce sont des remarques qui sont formulées à chaque fois.

Je fais une proposition à Monsieur FILLION, pour éviter les questions lors du conseil municipal à propos des décisions, je vous invite à nous rejoindre à la commission des marchés à laquelle vous êtes convié, à laquelle vous vous êtes proposé ; les dossiers que l'on vient d'évoquer sont les dossiers des dernières commissions d'appels d'offres, depuis que vous vous êtes proposé de nous accompagner sur le sujet.

On veut bien faire preuve de transparence, pour preuve, vous êtes associé à la commission des marchés, alors que rien ne nous l'imposait au plan réglementaire ; si l'on pouvait éviter ce genre de débat ou de question, a priori d'ordre purement technique et de forme, je vous invite à venir et à respecter votre propre sollicitation et votre propre engagement.

**M. FILLION.-** Les entreprises qui font des travaux pour le compte de la ville (notamment de voirie, etc.) sont très souvent locales ; vous favorisez donc les entreprises locales, ce qui est tout à fait normal.

**M. REZZOUKI.-** Absolument pas, je ne peux pas vous laisser dire cela.

**M. FILLION.-** C'est le compte-rendu que l'on peut en faire depuis le début du mandat.

**M. REZZOUKI.-** Cela a fait l'objet d'une consultation ; je vais vous donner un contre-argument ; allez à ROTOSAC et vous verrez que vous avez la SMAC, sur la toiture de ROTOSAC, qui est une entreprise de Charleville-Mézières ; vous avez une entreprise de la Ferté-sous-Jouarre ; dites-moi où et comment nous pouvons favoriser les entreprises locales ? Absolument pas ; ce n'est que le résultat d'une consultation des marchés publics, tant sur la forme que sur le fond.

**M. FENARDJI.-** Un point d'ordre : je rebondis sur les termes de Monsieur REZZOUKI, non sur le fond mais la forme ; il nous est dit, il est dit à mon collègue Monsieur FILLION : « vous n'avez qu'à venir à la commission pour laquelle vous vous êtes proposé, cela nous évitera d'avoir ce genre de question » ; je rappelle que l'ensemble des élus ne fait pas partie de la commission des marchés ; il est de l'ordre de la vie démocratique que l'on puisse en discuter, c'est tout à fait normal ; à partir de là, je réfute cet argument.

Pour le reste, les explications données sur le sens des travaux, le choix, etc., sont justifiées, mais le fait de dire « vous venez à la commission des marchés, cela éviterait de poser des questions qui nous bloquent » c'est de l'ordre de la vie démocratique ; les 33 conseillers municipaux que nous sommes ici ne sont pas forcément au courant de ce qui se passe au sein de la commission des marchés.

**M. le Maire.-** Il ne doit pas y avoir de polémique, la remarque de Monsieur REZZOUKI s'adressait à Claude FILLION de manière précise ; pour aller au fond de ces dossiers, il est vrai qu'il vaut mieux venir participer à la commission où les propositions de toutes les entreprises sont présentées.

Ce n'est pas une obligation réglementaire, mais nous vous l'avons proposé ; Monsieur FILLION a été retenu ; si vous voulez vraiment aller au cœur des choses, venez avec nous ; la porte vous est ouverte ; mais pour l'ensemble des conseillers municipaux qui ne sont pas membres de cette commission, d'accord, la question

est légitime. Je pense qu'il vaut mieux aller approfondir en allant à la commission dont on est membre, quand on a vraiment ce souci.

**Départ de Mme VANDENBERGHE et Mme BOUVIER (Pouvoir à M. BREME)**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **3 – Charte éthique du Conseil Municipal**

**M. le Maire.-** Elle a été transmise et modifiée suivant les remarques des uns et des autres ; avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Une déclaration liminaire : nous étions d'accord, lorsque vous nous avez fait la proposition d'une charte éthique, j'ai moi-même participé à la réunion que vous aviez initiée ; j'avais soumis mes suggestions et mes remarques ; et venons-en au fond : sur le fond, une charte éthique, déjà le corpus juridique français comporte énormément de dispositions qui concernent l'éthique, la morale, j'en veux pour preuve le délit d'initié, l'abus de pouvoir, la prise illégale d'intérêts, le népotisme, la concussion, comme prévu par le droit français.

En revanche, il est évident que dans le projet de charte que vous nous proposez, j'ai épluché le texte, on retrouve effectivement la condamnation du délit d'initié, de la prise illégale d'intérêts, sans plus ; on ne parle pas du favoritisme, du népotisme, etc. Là où je trouve les choses singulières, c'est que vous apportez certaines dispositions qui relèvent de l'autocratie.

J'ai mis un mot : cette charte éthique ne doit pas constituer un « cache-sexe », un code disciplinaire destiné à museler toute opposition aux décisions du Maire, à l'intérieur comme à l'extérieur de sa majorité ; donc, tout le reste de cette charte est vide de sens pour moi. Après avoir reçu au départ mon aval personnel, après la lecture d'un certain nombre de passages, que je livre à votre sagacité si vous le voulez, personnellement, je trouve que l'on est dans un autoritarisme où vous interdisez aux personnes qui ont un mandat public de s'exprimer à l'extérieur.

Vous interdisez aux personnes qui seraient éventuellement signataires de cette charte de pouvoir vous apporter la contradiction en apportant deux éléments, en disant « se fondant sur des éléments mensongers ou des arguments fallacieux », quelque chose de ce genre ; qui décide que c'est mensonger ? Vous ? Votre majorité ? Je le refuse.

Sur le principe, j'étais pour, j'ai voté pour et à la lecture du reste du texte, je me dis « non, forcément non, car les décisions qui m'imposent de ne pas m'exprimer, à l'intérieur comme à l'extérieur de ce conseil municipal, vont à l'encontre des droits que me confère la constitution française ».

**M. le Maire.-** D'autres remarques ?

**M. TURPIN.-** Le texte en tant que tel ne pose pas de problème, mais je fais une remarque : vous avez étudié cette semaine un projet de loi sur la transparence de la vie locale, avec d'ailleurs des incidences sur ce qui me concerne ; est-ce que ce projet de loi a été suffisamment vu ici pour qu'il n'y ait pas de contradiction entre ce projet de loi qui va être validé un jour ou l'autre et ce texte ? Et d'autre part, regardez s'il n'y a pas trop de redondances, pour que la charte ait vraiment

une spécificité, une portée avec un sens ; il ne faut pas qu'elle ait du sens pour être simplement redondante avec quelque chose, il faut qu'elle nous apporte quelque chose pour la vie collective ; je ne connais pas le contenu, mais certains ici connaissent mieux que moi.

**M. GENDARME.-** Je rappelle déjà le contexte dans lequel nous a été proposée cette charte, il était clair : nous avons entendu des affaires, je pense que nous étions tous d'accord pour dire que les choses s'entendent mieux quand on les dit ou quand on les écrit ; bien évidemment, des choses sont redondantes, tout le monde dit que cela va de soi, mais c'est encore mieux quand on le dit ; et il faut se rappeler du contexte lorsque l'idée a germé dans cette instance ; c'était pour que, et les habitants et les électeurs, sachent bien que l'on s'y engageait encore plus en l'écrivant.

**M. FENARDJI.-** C'est redondant.

**M. GENDARME.-** Je ne peux pas être d'accord quand on me mêle dans un ensemble d'idées, et de dire que c'est autocratique ; je le dis à mes camarades élus, j'ai mes propres idées et mes propres engagements, je ne surfe pas sur la vague en même temps que les autres ; les débats d'idées existent, et je ne pense pas que cette charte mette en question quelque niveau d'autocratie que ce soit.

**M. FENARDJI.-** Nous pouvons la relire.

**M. GENDARME.-** On peut avoir chacun son avis. Rappelons-nous du contexte dans lequel on a décidé de mettre cette charte en place, simplement pour se le remémorer, et n'allons pas chercher dans des placards où il n'y a rien à trouver.

**M. FLEURY-GOBERT.-** Sous l'apparence d'une belle morale, vous nous présentez un projet qui est dangereux, dans son principe et dans son application ; je m'explique ; il est dangereux dans son application car c'est un projet imprécis ; par exemple, que veut dire « prise de position infondée » ? Ce sont des termes qui sont beaucoup trop généraux et chacun doit pouvoir, à mon sens, défendre ses propres opinions, qui peuvent parfois être jugées infondées aux yeux de l'adversaire, et réciproquement.

Par ailleurs, vous mettez en place un comité d'éthique ; la proposition est de 3 membres ; comment va se faire le choix de ces 3 membres ? Vous dites que c'est le conseil municipal, d'accord, mais est-ce que ces gens sont véritablement indépendants vis-à-vis du Maire ? C'est une question ; ce n'est pas précisé.

Et pour les signataires, il y a un engagement, et cela a une conséquence ; cela veut dire que pour eux, la critique ne doit pas être bien perçue et que normalement, il ne doit pas y avoir d'opposition.

Si vous me permettez, j'ai l'impression que l'on va vers une pensée unique et à mon sens, c'est le début de la mort d'une démocratie.

C'était pour la dangerosité dans son application ; dans son principe, ce projet est dangereux parce qu'il n'est pas finalisé et à l'heure actuelle, on a l'impression de vous donner un chèque en blanc ; ce n'est pas une loi qui s'impose aux collectivités locales jusqu'à présent ; c'est une loi qui a été prise dans un contexte qui vient d'être rappelé, qui ne s'adresserait qu'aux élus nationaux, les députés, les sénateurs et bien entendu les ministres ; a-t-on besoin véritablement d'un tel texte ?

Puis-je me permettre de rappeler, je commence peut-être à être un peu vieux jeu, c'est possible, qu'être candidat à une élection, c'est quand même un engagement de probité, c'est-à-dire avoir une honnêteté scrupuleuse.

Dans ces conditions, pour notre groupe, nous considérons que ce projet de charte est une insulte aux élus, car dans sa philosophie, il instaure la suspicion.

Pour en terminer, vous qui aimez bien les citations, je me permettrais de citer BEAUMARCHAIS : « sans la liberté de parler, il n'est pas d'éloge flatteur ».

**M. FRERE.-** On peut examiner et voir les termes comme on a envie de les voir ; mon regret est qu'elle ne va pas assez loin ; je prends un exemple particulier, j'ai l'impression que l'élu se punit quelque part de signer cette charte ; j'explique pourquoi je le dis : « aucun bien immobilier propriété de la ville ne pourra être cédé à un élu signataire de la charte », quand je dis qu'elle ne va pas assez loin, c'est qu'aucun élu à mon sens ne devrait pouvoir être client de la ville ; pour moi l'éthique est pour tous les élus, même si on ne s'engage pas.

Comme le disait Monsieur FLEURY-GOBERT, être candidat à une élection, que ce soit une élection de liste ou pas, c'est déjà respecter un certain contrat moral ; cette formule m'embête dans la charte : seuls les signataires ne pourront pas avoir accès à un bien immobilier de la ville : pour moi, ce sont tous les élus, c'est la transparence, elle est là aussi.

Pour ma part, je ne refuserai jamais de signer une charte éthique, mais mon regret est qu'elle ne va pas assez loin ; comme une loi est prévue, on en a parlé tout à l'heure, elle règlera certainement ce qui manque dans cette charte ;

**M. BEAUVOIS.-** J'ai beau relire la charte dans tous les sens, j'y vois surtout l'obligation d'éviter les discours populistes, mensongers, comme on voit dans les extrêmes, car s'il est parfois difficile de définir la vérité, le mensonge peut se définir ; si je dis que ce verre est à moitié plein, c'est une vérité ; si je dis qu'il est à moitié vide, c'est aussi une vérité. Par contre, si je dis qu'il est vide, c'est un mensonge.

Parfois, on l'a tous entendu, des élus n'hésitent pas à colporter des contre-vérités, sur des choses qui sont factuellement vérifiables ; je pense que cette charte, qui est une espèce d'engagement moral, à refuser de faire la course à l'échalote dans toute forme de populisme, et il y en a beaucoup, aussi bien d'un côté de l'échiquier que de l'autre.

Pour ma part, je ne trouve rien de choquant ni d'autocratique, mais parfois il faut lancer de grands mots pour exister, j'ai beau chercher, je ne trouve pas.

**M. FENARDJI.-** Je veux bien, mais là, c'est petit ; « autocratique » est à la portée d'un élève de 6<sup>ème</sup> ; si d'aucuns ne savent pas ce que cela signifie, je leur conseille de reprendre le CNED.

« En aucun cas, il ne peut mettre ces personnes en cause publiquement » ; et si j'ai envie ? Et si j'ai un fond de vérité ? Et c'est le jeu de la démocratie ; et on le voit tous les jours en allumant sa télévision ; c'est le jeu de la démocratie : de la contradiction surgit la lumière ; c'est ainsi que la vie avance ; si j'ai envie d'apporter la contradiction, libre à celui qui est en face d'apporter une contre-contradiction ou une vérité qui va anéantir mon « affabulation ».

Je rejoins mon collègue Jean FLEURY-GOBERT, elle est effectivement dangereuse, dans le sens où l'on met en doute le corpus juridique, tant existant que celui qui va exister avec la prochaine loi ; attendons-la et soyons adultes, laissons s'exprimer les opinions, avec calme et sérénité, avec pondération, au lieu de trouver comme simple argument de petites piques qui ne servent à rien et ne font pas avancer le débat.

**M. le Maire.-** Nous allons faire avancer le débat, sinon nous passerons la nuit ici.

**M. FENARDJI.-** Passons au vote.

**M. le Maire.-** Permettez-nous quand même de vous répondre, M. FENARDJI.

**M. GENDARME.-** On est en train de débattre sur des propos, sur des notions juridiques et on est en train de faire croire à tout le monde que l'on essaie d'atteindre les intérêts personnels. Le contexte est important ; ce contexte que tout le monde a pu voir naître dans les faits divers, voire dans les grosses affaires des élus, avait pour but aussi de rassurer les habitants de Château-Thierry, nos électeurs.

Quand on pratique un peu le terrain, qu'entend-on ? On entend « ces politiques, tous pourris ! » ; n'a-t-on pas intérêt non plus à faire passer un certain message ? Ce message qui dit qu'effectivement, on est là pour rassurer la population, pour faire marcher une institution, pour laquelle on a été élu ; on peut toujours jouer sur des mots, peut-être pas de grands mots, car « autocratie » n'est pas forcément un grand mot, mais si tout le monde oublie le contexte pour ramener sur le devant de la scène ses propres idées et ne s'en tenir qu'à celles-ci, si ce n'est pas de l'autocratie d'idée, cela n'en est pas loin.

Aujourd'hui, nous sommes tous là pour prendre fait et cause pour nos missions, il faut faire passer le message qu'en s'engageant par écrit, on va rassurer, en disant que, même si c'est sous-jacent, que ces idées font forcément partie de l'éthique des élus, on va l'écrire et on va le signer ; je ne vois pas ce qui peut atteindre l'intégrité de chacun ou son débat d'idée, ou son envie de s'exprimer. Franchement, c'est plutôt faire de la paranoïa que d'essayer de trouver des solutions démocratiques et c'en est une aussi.

**M. BEAUVOIS.-** Je rappellerai que « autocratique », c'est une attaque, qui voudrait dire que le Maire veut les pleins pouvoirs, c'est la définition de l'autocratie.

De plus, je regrette le fait que cette charte vise des attaques personnelles ; autour de la table, un certain nombre d'adjoints et le Maire ont fait l'objet d'attaques sur leur personne dans un blog, on les a traités de « voleurs » ; on n'a pas dit « ils gèrent mal la ville », mais « ces personnes en tant que personnes sont des voleurs » ; si l'on tolère ce genre de propos, d'accord ... Mais en ce cas ...

**M. FENARDJI.-** On m'a traité de pire, et des personnes très haut placées dans ce conseil, à des personnes publiques...

**M. le Maire.-** Vous prendrez la parole à votre tour.

**M. BARDOUX.-** Je voulais m'exprimer mais Daniel GENDARME l'a fait beaucoup mieux que je ne l'aurais fait, j'adhère totalement à ce qu'il a dit ; j'avais au tout début sur ce projet de charte les mêmes inquiétudes et les mêmes

récriminations que j'ai pu entendre exprimées tout à l'heure ; mais il faut reconnaître que le début de l'année a été très difficile, pour les élus que nous sommes, à tous niveaux, et il me semble que l'été a plutôt renforcé les craintes par rapport à la perception qu'ont les électeurs de l'action publique, quelle que soit la taille de la collectivité.

Je m'inscris en faux par rapport à ce que j'ai entendu : la loi qui va être prochainement votée n'est pas faite que pour les sénateurs et les députés, elle va aussi concerner les maires de grandes villes, les présidents de conseils généraux et l'exécutif de grandes collectivités territoriales ; il est proposé là de descendre le curseur jusqu'à un niveau d'une collectivité, certes petite, mais qui peut ensuite servir d'exemple ; cette charte ne sera pas à mon sens un document figé, il pourra évoluer, s'enrichir, se compléter ; nous ferions une grave erreur à ne pas aujourd'hui porter cette démarche, avec toutes les imperfections que l'on peut y trouver ; je pense que l'on apprendra, dans son usage, sa façon de fonctionner, et on l'enrichira au fil des années très certainement ; les prochains élus seront aussi amenés à réfléchir sur ce sujet et à le compléter.

**M. FENARDJI.-** J'abonde dans le sens de Frédéric BARDOUX, j'étais dans les mêmes dispositions ; pourquoi intervins-je ? Pour la simple et unique raison qu'il y a un passage me semble un déni de démocratie ; c'est mon opinion ; je suis peut-être dans l'erreur, pourquoi pas ?

Si l'on prend le contexte, je rejoins Daniel GENDARME, il était mauvais, c'est l'affaire CAHUZAC, on le sait, c'est une certaine défiance par rapport aux élus, mais quels élus ? Nous, Messieurs, Mesdames, les élus détenteurs d'un mandat et d'un pouvoir ; pas moi ; je ne suis pas en train de défendre un acquis, un pouvoir, une délégation ; cette charte concerne avant tout normalement les élus ; mais quand tu lis « en aucun cas il ne peut mettre les personnes en cause publiquement », mais c'est ma liberté ; je te mets en cause : « tu as une belle voiture », j'ai le droit.

Mais je reprends l'argument de Bruno BEAUVOIS, si des choses sont manifestement de l'ordre de la diffamation, de l'offense, de l'atteinte à la vie privée, il y a la loi ; ce n'est pas la peine d'avoir une charte ; c'est suffisant ; la loi est là ; sinon c'est un déni de la loi française ; elle n'existe pas alors ?

Daniel GENDARME est en train de dire que la loi française n'est pas suffisamment ... Car c'est une poche sur une autre ...

**M. GENDARME.-** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. le Maire.-** Avant de procéder au vote de cette charte, je rappelle qu'elle s'inscrit dans une démarche nationale, mais aussi dans la volonté de la transparence que nous devons avoir, les uns et les autres, que ce soit les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, dans l'exercice de notre mandat.

Allez voir, ce n'est pas une nouveauté : avant les affaires GUEANT, CAHUZAC, TAPIE, etc., d'autres collectivités ont voulu proposer une règle de fonctionnement et nous nous sommes inspirés de ces collectivités, de l'UMP, du PS, de l'UDI, etc., de quelque bord que ce soit.



Quand on nous dit ici que cette charte est liberticide sur l'expression, je vous connais trop, ce n'est pas possible ; ce n'est absolument pas la volonté qui s'exprime dans ce texte ; mais quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.

Qu'est-ce qui vous gêne là-dedans ? C'est une volonté de transparence pour laquelle pendant ces 5 années de mandat, ce n'est pas vous, ce n'est pas l'UMP mais ailleurs, vous n'avez pas cessé d'aller chercher des poux un peu partout ; dans notre propos, je propose que l'on joue banco, que l'on mette tout sur la table, c'est ce qui va être fait, sur la transparence : combien de fois ai-je entendu « Quand ils vont manger au restaurant, qui paie ? Combien de bouteilles de champagne on consomme ? » etc. ; vous allez l'avoir ; et après, dans l'organisation de la façon dont on conçoit son mandat, évidemment vous pourrez aller dire à l'extérieur qu'il a une belle voiture, etc. ; mais ce n'est pas cela qui est en jeu, c'est d'aller colporter à l'extérieur des propos qui touchent à l'action de l'élu et qui sont faux.

Si vous avez fait l'objet de ce genre d'attaque, vous pouvez toujours aller solliciter les 3 personnes que je vais vous proposer ; et après les élections, comme l'a dit Frederic BARDOUX, pour aller plus dans le sens souhaité, compte tenu de la proximité des élections, pour éviter d'avoir à le refaire, nous allons proposer trois personnes dignes de moralité, en lien avec le Procureur, qui pourront être sollicitées ; Monsieur FENARDJI, si vous sentez que vous avez fait l'objet d'un cadenassage, qu'on n'a pas voulu vous laisser vous exprimer, ou que vous avez été l'objet d'attaques infondées, vous pourrez aller les solliciter.

Je ne comprends pas la position de frilosité par rapport à ce sujet ; certes, il y a peut-être quelques erreurs, qui peuvent être revues, mais c'est sur le fond que cela se juge ; j'entends là les mêmes débats que j'ai entendu à l'Assemblée Nationale, de celles et ceux qui ont peur de la transparence, peur que l'on mette sur la place publique ceci ou cela ; moi qui suis concerné directement, mon patrimoine, je le ferai savoir, j'y suis prêt depuis le début du mandat, même là, dans les six mois jusqu'à la fin ; ce sont les questions que tout le monde se pose : le montant des indemnités que chacun touche, ce sont des questions que tout le monde se pose ; il est donc normal qu'il puisse y avoir un examen des éléments. Est-ce que j'ai une voiture de fonction ? Est-ce que j'ai un chauffeur ou non ? Tout cela, ce sont des éléments de transparence absolument indispensables pour retisser des liens avec nos concitoyens ; après, la façon dont nous allons organiser nos débats ici, cela pourra peut-être apporter un peu de pondération et je vous rejoins dans ce que vous souhaitez : ne pas dire n'importe quoi.

Je prends un exemple qui me concerne directement : quand on m'a attaqué en disant « votre fils détourne de l'argent à son profit personnel, car il perçoit un loyer estimé à 1.600 € », car il était vice-président d'une association et avait signé une convention avec le président de l'association ; souvenez-vous, cela avait fait l'objet d'une rubrique de l'Union ; je trouve que là, la présentation n'est pas honnête ; et des exemples, vous pouvez peut-être en avoir dans l'autre sens. C'est pour éviter tout cela, quand on annonce des choses ici, je ne veux pas les citer, elles ont émaillées ce mandat.

Nous aurons trois personnes, Monsieur GONON, Madame HABCHY, Monsieur TRONSON ; ce sont des personnes en lien avec une perception réglementaire et légale ; Monsieur GONON est en lien avec le Procureur de la République ; ils ont déjà validé la charte avec les services de la Mairie ; pas avec le Maire, car j'ai entendu « qu'est-ce qui va nous prouver que le Maire, ceci cela ? » ; Monsieur GONON, Madame HABCHY, Monsieur TRONSON, d'une manière tout à fait libre, pourront aller avec le percepteur, les services de la ville, faire l'examen de ces contre-vérités et pourront être saisis, les uns et les autres, par rapport à un meilleur fonctionnement.

La volonté n'est pas de cadenasser, mais de libérer une parole qui va dans le sens de la responsabilisation individuelle ; on n'a pas le droit quand on est élu, il ne s'agit pas d'aller dans le sens du maire, des critiques vous en avez déjà formulé, je souhaite que vous puissiez en formuler encore, mais je souhaite que ces critiques soient fondées sur le mandat, et pas sur la vie personnelle, comme cela a pu être le cas à certains moments.

On l'a dit depuis le début, cette charte relève de l'engagement personnel, du volontarisme ; cela ne me gênera pas, chacun la signera en son âme et conscience, et ceux qui ne veulent pas la signer ... C'est tout.

Je vous propose l'adoption de la charte.

**M. FLEURY-GOBERT.-** J'ai bien écouté vos arguments, ce sont les vôtres, je ne suis pas obligé de les partager ; compte tenu que le texte qui nous est proposé est non finalisé, sachant que si « la parole est d'or, la plume est serve » nous ne participerons pas au vote et nous n'approuverons pas ce texte.

**M. le Maire.-** Je vais paraphraser moi aussi Beaumarchais, quand il écrit dans « le mariage de Figaro » : « ne pouvant aligner l'esprit, on se venge en le maltraitant » et je dirais « ne pouvant supporter la vérité, on se venge en mentant ». Voilà ce que pourrait dire Beaumarchais, avec de l'humour !

**M. FLEURY-GOBERT.-** Je le prends comme tel. Il n'empêche que comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, quand on se présente comme candidat pour être élu, on fait acte de probité.

**M. le Maire.-** Nous sommes d'accord, mais je pourrais vous rétorquer aimablement que s'il y a des imperfections, elles peuvent être modifiées, nous verrons après, mais elles auraient pu être prises en compte si vous nous les aviez formulées ; ce texte tel qu'il vous a été présenté a intégré des remarques et des réflexions des uns et des autres, dont celles de Monsieur FENARDJI.

**M. FENARDJI.-** Pas toutes !

**M. le Maire.-** Certaines, mais c'est ce que l'on expliquait sur le consensus : dans le consensus, chacun fait un pas vers l'autre, mais bon !

Pour l'adoption de cette charte : contre ?

**Résultats du vote :**

***Pour : 20***

***Contre : 8***

***Non participation au vote : 3***

Pour la création du comité d'éthique et la proposition de désigner au sein du comité d'éthique : Monsieur GONON, Madame HABCHY et Monsieur TRONSON ?

**Résultats du vote :**

***Pour : 23***

***Abstentions : 8***

#### **5 – Convention pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique.**

**M. le Maire.-** Ce dossier était passé lors de la dernière réunion du Conseil municipal mais il n'avait pas fait l'objet d'un vote, on vous l'a donc ramené ; avez-vous des questions à poser sur cette convention, qu'il nous faut passer rapidement pour pouvoir bénéficier d'une subvention de 1.500 € et pour simplifier le travail de nos ASVP pour qu'ils soient plus sur le terrain ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

C'est surprenant !

**M. FENARDJI.-** Pourquoi ? Et voilà ! Et la charte, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire.-** Non, c'est surprenant et je vais expliquer pourquoi ; le « surprenant » fait référence à celles et ceux qui nous disaient « nous voulons voter contre cette convention » et c'est pourquoi nous l'avons remis ici ; vous me permettrez donc d'avouer ma pleine et grande surprise. C'est légitime ; qu'y a-t-il par rapport à la charte ?

**M. FENARDJI.-** Ce n'est pas par rapport à la charte, c'est par rapport à ce texte sur la verbalisation électronique.

**M. le Maire.-** Il n'y a donc pas de problème ?

**M. FENARDJI.-** Non.

**M. le Maire.-** C'est parfait.

#### **6 – Dénomination de la salle des fêtes « Salon de la Légion d'Honneur ».**

**M. le Maire.-** Nous avons écouté nos conseillers municipaux.

**M. FILLION.-** Pourquoi la Légion d'Honneur ?

**M. FENARDJI.-** Parce que la ville a la Légion d'Honneur.

**M. le Maire.-** Mettez vous d'accord !

**M. FENARDJI.-** Vous voyez que chez nous, la démocratie s'exprime.

**M. le Maire.-** Nous allons passer au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

#### **7 – Adhésion à l'association nationale des villes « coup de pouce ».**

**M le Maire-** C'est à la demande de Bruno BEAUVOIS, le dispositif est très intéressant, c'est pour favoriser l'égalité des chances à l'école. Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## URBANISME

### 8 – Révision allégée du plan local d'urbanisme de Château-Thierry.

**Mme JACOB.-** Nous avons adopté notre PLU en mars 2013. Parmi les différentes modalités présentées, l'une tenait aux trames jardins ; 4 dossiers sont arrivés tardivement au moment de la clôture de l'enquête publique et des modalités de concertation ; certains d'entre vous s'en étaient émus (Monsieur VERCAUTEREN et Monsieur TURPIN) et nous avaient fait remarquer leur intérêt pour une révision de 3 ou 4 cas qui posaient un peu souci ; nous avons concerté les services concernés par cette affaire, notamment le SDIS ; nous proposons, à l'avantage des habitants, la possibilité de revenir sur une décision antérieure, de manière que cela leur soit plus favorable, car cela a été constaté par tout le monde comme légitime.

Si vous en êtes d'accord, il s'agit, si vous en êtes d'accord, de la délibération suivante : « décide de prescrire une révision allégée du plan local d'urbanisme, décide d'organiser la concertation (c'est une obligation dès lors que l'on part sur une révision allégée), associant pendant la durée de la révision les habitants, les associations locales et les personnes concernées » ; vous avez l'habitude, c'est la même chose que la dernière fois.

« Cette concertation se fera suivant les modalités suivantes : diffusion d'information dans la presse municipale et d'autres supports adéquats, par exemple le site internet de la ville, registre mis à disposition du public, soit à l'état civil, soit à l'urbanisme, comme la fois précédente, une réunion publique et une permanence des élus. »

« Cette concertation fera l'objet d'un bilan de concertation », c'est une obligation, « présentée au conseil municipal avant arrêt du projet de révision ». Lors du prochain conseil municipal donc, je vous présenterai, si vous en êtes d'accord, le bilan de la concertation ; avec tout cela, nous définirons un projet, en suite de quoi, il y aura enquête publique ; la procédure suivante, vous la connaissez déjà.

Il s'agit de donner à Monsieur le Maire la délégation nécessaire pour signer tout contrat ou avenant aux conventions de prestations ou de services concernant la révision du PLU.

Dit que cette délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles ... je vous les passe, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publication dans un journal diffusé par le département, et deviendra exécutoire dès sa transmission au Préfet de l'Aisne. C'est une obligation que de vous le lire.

Pour faire simple, il s'agit de trames jardins qui se situent sur le quartier de la masure aux lièvres, comme l'avait fort justement présenté M. VERCAUTEREN ; il s'agit également de toute une partie qui se trouve rue de la Mare Aubry, qui a aussi fait l'objet d'une demande 2 jours après la clôture, qui pour autant est fort justifiée ; et des terrains qui se trouvent rue de Gerbrois, pour lesquels effectivement, nous n'étions pas en cohérence, notamment avec la fiscalité.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Je vous propose d'approuver la modalité de cette concertation.

**M. BREME.-** Je vais me retirer du vote, car je suis concerné.

**Mme JACOB.-** Nous passons donc au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Non participation au vote : 1 (M. BREME)***

## **8 – Plan local d'urbanisme de la commune d'Essomes sur Marne.**

**Mme JACOB.-** Il s'agit d'approuver les travaux de notre voisine, qui révisé également son PLU ; vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de consulter les travaux effectués, puisque nous en avons un exemplaire en Mairie.

Avez-vous des questions par rapport au PLU d'Essomes ?

***(Aucune intervention)***

Nous avons travaillé de concert, bien sûr, notamment sur le giratoire de la piscine, il y a là nécessité d'un bassin de rétention qui touche les deux communes ; comme l'a fait Château-Thierry, Essomes bien évidemment travaille avec ses voisines.

Nous passons donc au vote pour proposer un avis favorable.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **9 – Acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 504 (rue du Paradis)**

**Mme JACOB.-** Nous sommes allés quelques fois rue du Paradis ; il s'agit d'acquérir une parcelle pour continuer une prise de possession des trottoirs de cette rue ; la surface est de 173 mètres carrés ; c'est destiné de par sa situation d'être intégré dans le domaine public communal afin de régulariser l'alignement de la voie.

Il s'agit d'une transaction inférieure à 75.000 €, car ce sont les 200 € symboliques, nous sommes sous le coup d'une acquisition amiable ; il s'agit de proposer Maître CARCELLE, notaire à Château-Thierry, pour réaliser l'acte ; les frais afférents seront à la charge de la ville, bien évidemment ; Monsieur le Maire ou moi-même, comme d'habitude, seront en charge de signer les actes administratifs.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **10 – Enquête publique relative à la demande présentée par la société CIFRA – Avis du conseil municipal.**

**Mme JACOB.-** Tout le monde connaît la CIFRA dans la zone commerciale et industrielle, la CIFRA souhaite pouvoir augmenter sa capacité de production, modifier quelque peu la manière qu'elle a de fonctionner actuellement ; cette société est soumise à une surveillance environnementale ; elle est donc obligée de faire une enquête publique ; c'est le Préfet qui la lui impose.

Dans ce cadre, il nous est demandé notre avis ; nous avons la possibilité, si nous le souhaitons et si vous le souhaitez, je vous propose que l'on en parle à l'issue de ce conseil municipal, d'organiser une visite de la CIFRA ; ce serait aussi le moment de pouvoir échanger avec eux.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à leur demande d'extension de leur capacité de production.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Merci pour ce vote à l'unanimité pour une entreprise engagée dans ce que l'on appelle « l'économie circulaire » ; elle recycle pour grande partie maintenant les bouteilles plastiques, plutôt que de faire appel à la pétrochimie, comme c'était le cas auparavant ; le territoire s'enorgueillit d'avoir deux entreprises au moins comme celle-ci ; il y a bien sûr Greenfield, dont on doit améliorer le gisement ; ce sont des entreprises qui vont gagner de la valeur ajoutée, compte tenu de la volonté de cette économie circulaire, qui est en pleine réflexion, dont nous avons parlé beaucoup ce matin au niveau de la conférence environnementale.

Il est bien que nous puissions leur donner cet avis positif.

## **FINANCES**

### **11 – Décision modificative n° 1 – Budget général.**

**M. BARDOUX.-** Nous avons voté au mois de mars le budget primitif 2013 ; je vous présente aujourd'hui la première décision modificative sur le budget général uniquement et non pas sur le budget annexe, en commençant par la section d'investissement.

Vous avez lu le dossier comme moi, je commencerai par les recettes pour faire une présentation générale ; nous avons, à la fin du mois de juin, réalisé l'ensemble des cessions qui avaient été inscrites au budget primitif et nous avons donc plutôt de bonnes nouvelles sur ce front, dont nous savons qu'il avait été plutôt difficile au cours de l'année 2012 ; en 2013, il semble que le rythme de cessions s'accélère. Nous avons décidé d'inscrire 906.000 € supplémentaires de cessions qui pourront être réalisées d'ici la fin de cette année, et même dans les prochains jours ; cela nous permet de nous désendetter, l'un des emprunts, que nous avons signé à la fin de l'année 2012, qui contenait une option de mise en place avant le mois de juin ; nous avons décidé de ne pas activer l'option ; nous désendettions donc la ville de 500.000 € supplémentaires là où, je vous le rappelle, lors du budget primitif, nous avons envisagé plutôt une dette stable. La bonne nouvelle est donc que, grâce aux cessions plus importantes que prévues, nous allons pouvoir continuer le désendettement.

Nous avons également de bonnes nouvelles en termes de subventions d'investissement, car nous pouvons inscrire 315.000 € supplémentaires dont

une partie, je l'évoquais tout à l'heure, concerne l'opération sur le futur centre technique et administratif, pour lequel nous avons une subvention importante du FIPH pour l'accessibilité.

Ces 721.000 € supplémentaires sont ensuite ventilés en dépenses d'investissement, en grande majorité sur le poste 2315, et cela concerne, pour 522.000 €, une très large partie des opérations de voirie supplémentaires, ainsi que des travaux supplémentaires qui sont envisagés sur la MAFA pour un peu plus de 100.000 €, qui sont eux dans le 2313, immobilisations en cours sur les constructions.

Avez-vous des questions sur la section d'investissement ?

**(Aucune intervention)**

Sur la section de fonctionnement, pour partir des recettes là aussi, nous avons de bonnes nouvelles sur les contributions directes, les recettes de fiscalité, qui nous permettent, grâce à un rôle complémentaire, d'inscrire 105.000 € de recettes nouvelles ; à cet égard, je voulais vous donner comme information, car nous avons cette fois-ci les chiffres définitifs sur les contributions directes de l'année 2013, il n'y aura pas d'évolution sur les contributions directes, même si l'on devait faire une DM2 avant la fin de l'année, nous avons un produit fiscal pour l'ensemble de l'année qui s'élèvera à 8.161.000 €, en progression de 2,57 % par rapport à l'année précédente, principalement grâce à des bases fiscales, notamment de taxe d'habitation, assez dynamiques ; les recettes de taxe d'habitation en 2013, et c'est une bonne nouvelle, progressent de 3,6 %.

Nous avons différentes dotations qui sont ajustées sur leurs chiffres définitifs, certaines légèrement à la baisse, de quelques milliers d'euros, d'autres légèrement à la hausse ; nous avons également des recettes supplémentaires sur des opérations qui ont été engagées en cours d'année 2013 et qui n'étaient pas inscrites au budget primitif, avec au total des recettes supplémentaires de 148.000 € ; ces 148.000 € de recettes supplémentaires sont ensuite ventilés sur des dépenses nouvelles qui n'avaient pas été inscrites au budget primitif, arrivées en cours d'année.

La principale dépense nouvelle supplémentaire concerne, c'est plutôt une mauvaise nouvelle, les combustibles ; nous avons 113.000 € de dépenses supplémentaires par rapport à ce qui avait été inscrit au budget.

Suite aux questions et discussions intervenues en commission des finances la semaine dernière, nous avons procédé à une évaluation des dépenses de chauffage avec DALKIA, c'est là que sont principalement les dépenses supplémentaires ; la principale explication pour ce décalage par rapport au budget primitif est simple : le printemps a été froid, humide, pluvieux, longtemps ; cet hiver qui n'en finissait pas a occasionné à lui tout seul à peu près 50.000 € de dépenses supplémentaires, pas loin de la moitié du surcoût vient de cela.

La deuxième raison est l'évolution des indices, qui ont progressé plus vite qu'on ne l'avait envisagé au budget primitif ; c'est un surcoût de 28.000 €.

Enfin, nous avons voté un avenant n° 2 sur le contrat de chauffage DALKIA, qui avait également un effet rétroactif ; l'avenant n° 2 à lui seul pèse environ 38.000 €.

La somme de ces trois chiffres arrive au total de 110.000 € à peu près et nous avons prévu 3.000 € de marge sur des dépenses éventuelles de flux supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Un autre point, je prends les plus gros chiffres, l'achat de prestations de services pour 60.000 € supplémentaires ; des études supplémentaires concernant l'urbanisme sur le centre ville, elles représentent 30.000 € supplémentaires ; des fournitures de petits équipements pour 16.000 € concernent une opération financée totalement par des recettes à hauteur de 16.000 €, avec le PNNS. On avait exactement 16.000 € de subventions supplémentaires à mettre en place.

Nous avons donc ajusté à la baisse le poste de dépenses imprévues ; nous inscrivons traditionnellement 150.000 € pour les dépenses imprévues ; nous avons prélevé sur ces dépenses imprévues 100.000 € pour équilibrer cette décision modificative n° 1.

Avez-vous des questions sur le fonctionnement ?

***(Aucune intervention)***

Je sou mets au vote.

**M. FENARDJI.-** Une explication de vote : pour rester cohérents avec nos précédents votes sur le budget, nous voterons contre.

**Résultats du vote :**

***Pour : 29***

***Contre : 2 (Groupe « Unis pour Château »)***

## **12 – Amissions en non-valeur.**

**M. BARDOUX.-** Comme chaque année, nous avons un certain nombre de créances qui sont, après de nombreuses relances faites, aussi bien par les services de la ville, que les services de la trésorerie, des titres qui sont considérés à ce stade comme difficiles à recouvrir et qu'il est préférable de passer en non-valeur ; cela fait plus d'un an que ces titres sont au budget, pour un total de 686 €, concernant 4 titres pour des montants avoisinant 100 € sur le budget général.

Avez-vous des questions ?

***Aucune intervention***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **13 – Admission en non-valeur sur le budget annexe restauration.**

**M. BARDOUX.-** C'est la même chose pour le budget annexe, nous avons une admission en non-valeur pour 96,38 € sur des titres de recettes irrécouvrables.

Avez-vous des questions ?

***Aucune intervention***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***



**M. le Maire.-** Je voudrais là faire un commentaire : je trouve qu'avec ces deux inscriptions en non-valeur, qui ne suscitent aucune discussion ni débat, et c'est plutôt bien, il convient d'attirer votre attention sur les montants très faibles. En pourcentage, ce n'est rien du tout ; cela montre bien qu'il y a de l'exigence dans le suivi de l'ensemble des recettes à aller chercher dans les services ; de l'exigence, mais aussi une certaine souplesse, une certaine attention, et je voudrais saluer le travail fait par les adjoints, Dominique DOUAY dans le domaine de la restauration, avec Sylvie LEFEVRE, ainsi que le directeur général des services.

Il n'y a pas de laisser-aller, c'est un suivi au quotidien, pour éviter que les gens s'enfoncent et aboutir à ce que chacun puisse honorer les dépenses qu'il a engagées ; je veux le faire remarquer ; il faut continuer dans ce sens, et nous le faisons avec exigence et volonté d'aboutir à un accord.

#### **14 – Comité des fêtes Jean de La Fontaine – Reversement des droits de place.**

**M. BARDOUX.-** Par délibération du 21 décembre 2012, nous avons décidé l'année dernière de reverser 70 % des droits de place encaissés lors de l'édition 2012 ; cette année, il est proposé de reverser au Comité des fêtes Jean de La Fontaine, non pas 70 % mais 80 % des droits de place encaissés lors de l'édition de juin 2013, soit un total de 12.124 € contre 10.048 € l'année dernière, soit à peu près 2.000 € supplémentaires de droits de place reversés au Comité des fêtes.

Cette subvention ne sera versée qu'après transmission par le Comité des fêtes d'une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que de tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Nous respectons là un engagement pris au début du mandat, de revoir la participation sur les droits de place des forains, avec la rigueur qui doit être la nôtre, car c'est une association importante ; il nous faut vérifier les comptes avant d'accorder la subvention ; c'est une règle de base.

#### **15 – Subventions aux associations.**

**M. BARDOUX.-** Sur le budget général que nous avons voté en début d'année, une large partie des subventions aux associations avait été attribuée, mais il restait un delta qui nous sert justement en cours d'année à répondre à des demandes exceptionnelles.

4 demandes de subventions ont été analysées, il vous est proposé de verser 736 € à l'association « Chats sans toi », 475 € au comité départemental de l'Aisne des anciens combattants et amis de la résistance, pour la journée de la résistance, 375 € à l'association « la biscuiterie » pour le festival Picardie Mouv, et 750 € de subvention exceptionnelle à Grégory LEBLANC, pilote moto professionnel castelthéodoricien. Les crédits sont inscrits au budget communal.

Avez-vous des questions ?

**Aucune intervention**

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **16 – Indemnisation des commerçants.**

**Mme MARTELLE.-** Par délibération en date du 7 mars 2011, le conseil municipal a approuvé la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable du préjudice économique, afin de prévenir le préjudice matériel subi par les commerçants impactés par les travaux portés par la ville.

Dans ce cadre, 4 dossiers avaient fait l'objet d'une indemnisation pour des commerçants impactés par les travaux réalisés rue Carnot ; deux autres dossiers ont été examinés, à la suite du préjudice subi par les commerçants suivants : Philippe PHOTO et Cotton Men.

Le conseil municipal décide de verser à Monsieur Philippe MAYEUX, exploitant du commerce Philippe PHOTO, une indemnité d'un montant de 3.000 € à titre définitif pour le préjudice subi, et décide de verser à Madame Nathalie MAYEUX, exploitant du commerce Cotton Men, une indemnité d'un montant de 3.000 € à titre définitif pour le préjudice subi. C'est en accord avec la CCI, bien sûr.

**M. FILLION.-** J'aurais voulu savoir s'il y avait encore des dossiers en cours ?

**Mme MARTELLE.-** Il reste encore 3 dossiers, oui.

**M. FILLION.-** Quels sont-ils ?

**Mme MARTELLE.-** Monsieur TATRY, le Café des Sports et le magasin de musique « Côté Zique ».

**M. FILLION.-** Pourquoi sont-ils toujours en instruction ?

**Mme MARTELLE.-** Simplement car nous avons eu des soucis pour rassembler les personnes concernées, les personnes qui président à la commission ; nous devons reprendre normalement d'ici septembre/octobre ; c'est en cours en tout cas ; j'ai prévenu les personnes ; il y a également Monsieur CHEVALIER que l'on doit revoir.

**M. FILLION.-** Donc, plus Monsieur CHEVALIER ?

**Mme MARTELLE.-** Il avait déjà eu une indemnité, il n'a pas été d'accord, nous allons réexaminer le dossier.

**M. TURPIN.-** Une question sur Monsieur CHEVALIER : il n'a encore rien touché ?

**Mme MARTELLE.-** Non, car il avait refusé l'indemnisation. Elle n'était pas assez importante.

**M. TURPIN.-** Donc, son dossier va être réexaminé ?

**Mme MARTELLE.-** Oui, nous réexaminons le dossier.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

**Aucune intervention**

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Merci à Marie-Eve MARTELLE et Jean-Marie NOVAK ; c'est un dossier suivi avec la CCI. Il est dommage que l'on ait des difficultés pour faire venir le juge. Je rappellerai qu'à chaque fois que nous rencontrons la CCI, ils mettent en avant le fait que Château-Thierry est une des rares collectivités à s'être engagée dans cette procédure, d'ailleurs soulignée par les commerçants.

Une réflexion est engagée : il semblerait qu'à la suite de la réalisation de cette rue Carnot, les chiffres d'affaires soient maintenant en hausse ! Comme quoi, les aménagements urbains ont une incidence !

## **TRAVAUX**

### **17 – Contrat départemental de développement local**

**M. REZZOUKI.-** Il s'agit de délibérer et d'accepter la proposition du contrat départemental de développement local du territoire, c'est-à-dire valider la programmation de l'accompagnement du Conseil Général, donc du département de l'Aisne sur les différentes actions qui peuvent être engagées sur le territoire de la communauté de communes et en l'occurrence, pour la ville de Château-Thierry.

Nous avons des opérations qui font l'objet de subventions du Conseil Général, distribuées par le biais de la communauté de communes ; le tableau est joint à la délibération ; je suppose que vous en avez pris connaissance, c'est pour la culture, le développement local, l'éducation, le sport et le tourisme.

La subvention essentielle sur ce plan triennal des subventions à destination de la ville de Château-Thierry concerne surtout l'aménagement du site industriel en centre technique municipal, Frédéric BARDOUX nous le rappelait tout à l'heure ; c'est 100.000 € supplémentaires pour la friche ROTOSAC, en plus des 184.000 € perçus dans le cadre du FIPH.

Avez-vous des questions ?

***Aucune intervention***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **PERSONNEL**

### **18 – Tableau des emplois permanents - Modification.**

**M. DUCLOUX.-** Pour le premier vote, je commence par m'excuser, il y avait une erreur au dernier vote sur cette délibération ; on avait noté au tableau des emplois la création au 1<sup>er</sup> juillet 2013 d'un poste non complet, alors que c'était un poste à temps complet ; nous repassons le vote aujourd'hui.

Avez-vous des questions ?

***Aucune intervention***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Vous avez déjà voté un poste incomplet au dernier conseil municipal ; c'est le même poste. Je pense que c'est un copié-collé malheureux. C'est le même poste dans le secteur médico-social ; on repasse la même délibération. C'est le 2<sup>ème</sup> qui était en poste à temps complet, alors que sur la dernière délibération, il était à temps partiel ; on repasse donc la délibération. Là, c'est voté.

## **SPORTS**

### **19 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.**

**M. DUCLOUX.-** Une demande du Golf du Val Secret pour une compétition sur 3 journées ; c'est 500 € par journée ; c'est pour acheter des balles de golf avec l'effigie de Jean de La Fontaine dessus.

Ensuite, nous avons la participation au Championnat de France du CTN, club de natation, pour 200 €.

Dans le cadre du Jubilé Patrick RABATHALY, nous proposons 1.500 €.

Pour la participation au Championnat de France de sport-boules, 200 €. C'est la boule lyonnaise : on court et on lance la boule. La provençale est la pétanque, tu ne bouges pas, tu es dans un cercle, tu lances la boule.

Pour le judo club, pour son tournoi du 1<sup>er</sup> mai, 350 €.

Avez-vous des questions ?

**M. FILLION.-** Cela m'embête un petit peu de valider une subvention pour acheter des balles de golf. Un club de golf, par définition, en a.

**M. DUCLOUX.-** C'est pour montrer la ville de Château-Thierry à toutes les personnes qui viennent à Château-Thierry ; il faut dire qu'il y a 70 équipes qui ont déjà participé à la 1<sup>ère</sup> journée de vendredi dernier.

**M. FILLION.-** On ne les a pas vus.

**M. DUCLOUX.-** Il fallait venir les voir.

**M. le Maire.-** Nous allons enlever cet article et faire voter par chapitre, il n'y a pas de problème.

Je vous propose de voter CTN 2000, CTFC, Sport de boule et Judo Club. Nous ferons voter ensuite le Golf de Château-Thierry.

Je mets au vote.

#### **Résultats du vote :**

#### ***Unanimité du Conseil municipal***

Concernant l'AS du Golf du Val Secret ?

#### **Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Contre : 1 (M. FILLION)***

**M. FILLION.-** C'est la démocratie, Monsieur le Maire ; charte éthique !

**M. le Maire.-** Il n'y a pas de problème, cela n'a même pas besoin d'être dans la charte. Cela fait partie du fonctionnement d'une collectivité.

**M. FENARDJI.-** Démocratique.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas la démocratie, c'est la règle. Cela s'impose à tous.

## **20 – Aménagement d'un terrain de football synthétique - Demande de subvention.**

**M. DUCLOUX.-** C'est à la place du terrain actuel qui est en très mauvais état. C'est un stabilisé rouge qui n'absorbe plus la pluie, il devient rapidement impraticable ; sur un coût d'opération de 526.155 €, nous vous proposons de solliciter de subventions auprès du CNDS à hauteur de 15 %, auprès du CDDL, mais il est dans ce que vous venez de voter ; vous avez donc déjà voté votre accord pour le CDDL.

C'est aussi auprès de la Fédération Française de Football qui souhaite jouer tout au long de l'année, même dans des conditions climatiques un peu difficiles, à hauteur de 15.000 €.

**M. FENARDJI.-** Ils sont radins !

**M. DUCLOUX.-** C'est mieux que rien ; je vous dirais qu'une Fédération française, c'est fait pour jouer et pas pour équiper les clubs, mais nous allons fermer la parenthèse.

Avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** C'est en rapport avec la commission qui s'est tenue, à la fois des finances et des sports ; je m'étonnais du prix, du procédé synthétique par rapport à l'engazonnement ; j'avais fait part d'une conférence des Maires où un comparatif a été fait entre le coût d'exploitation et le coût de réalisation d'un terrain synthétique et d'un terrain engazonné, l'amortissement, la durée de vie, etc.

N'étant pas écologique, ni rentable ... J'ai bien entendu l'argument qui consistait à régler un problème lors des gels d'espace, mais pour le département de l'Aisne, cela ne fera que 2 stades en terrain synthétique, ce qui n'arrangera pas du tout la continuation du calendrier de football de toutes les équipes ; en plus, cela apportera une espèce d'embouteillage sur un terrain qui sera unique, en cas de gel des terrains engazonnés.

J'avais exprimé cette idée : effectivement, un terrain sera disponible, mais avec le nombre de clubs et de sections, des deux clubs, qui seront demandeuses de ce terrain, cela pose problème ; c'était l'a priori que j'avais sur ce sujet.

**M. DUCLOUX.-** Je vous avez répondu, M. FENARDJI, que l'utilisation d'un sol en synthétique était trois fois supérieure à celui d'un gazon naturel ; c'est le premier argument ; le deuxième argument, c'est que nous avons un problème d'espace sur le stade de Château-Thierry ; nous voudrions augmenter la capacité et il faudrait au moins 3 terrains, car on met 3 fois plus de monde sur un terrain synthétique que sur un terrain naturel ; on intègre 3 fois plus de matches sur un terrain synthétique ou d'entraînement que sur un gazon naturel.

**M. FENARDJI.-** Dans la journée.

**M. DUCLOUX.-** Bien sûr ; d'autant plus que le seul gazon synthétique qui existe aujourd'hui, tel qu'on le conçoit, le dernier critère autorisé par la Fédération ... Vous avez vu que la Fédération nous subventionne, elle veut qu'il y ait de plus en plus de terrains synthétiques, justement pour ne pas reporter les matches comme ils le font, tous les week-ends, durant la période de janvier, février et mars.

L'année dernière, nous avons eu un tel retard que quelques matches n'ont pas pu se jouer ; des matches de la Coupe de l'Aisne, de la Coupe Pralon-Froment, Coupe parallèle aux équipes réserves de football, n'ont pu se jouer l'année dernière, car trop de matches ont été reportés.

Le seul club aujourd'hui qui a pu faire tous ses matches est le club de Guignicourt, car c'est le seul qui a un terrain synthétique ; même au-delà du terrain de Guignicourt, comme ils n'ont pas beaucoup d'équipes, ils ont intégré d'autres clubs, qui sont venus jouer chez eux, qui les ont loués ; ils ont loué le terrain synthétique aux autres clubs. Il y a une forte demande aujourd'hui, au niveau des joueurs de football, pour le terrain synthétique.

**M. VERCAUTEREN.-** 3 points : le coût nous paraît quand même très élevé ; sur l'utilisation de ce terrain, il faudra être très prudent et éviter que, par exemple, un club ne se l'approprie ; je ne sais qui va gérer cette affaire, mais je lui souhaite bien du plaisir ! Enfin, la subvention de 15.000 €, vous vous rendez compte ? De la part de la Fédération, c'est extraordinaire, mais je crains qu'il faille ensuite suivre ...

On peut rêver : notre équipe monte en puissance, je suis sûr qu'il faudra recommencer cette affaire, car il y a eu la subvention de la Fédération française de football.

**M. DUCLOUX.-** Sur l'histoire de la subvention, ce sont les collectivités qui donnent les subventions ; la Fédération donne une aide au fonctionnement ; ce n'est pas du tout la même chose ; ce n'est pas une subvention ; en contrepartie, ils veulent de plus en plus de terrains synthétiques, justement pour qu'il n'y ait pas de report de match tous les week-ends ; c'est leur but ; et ce ne sont pas 15.000 € qui vont changer les choses ; c'est une incitation, ce n'est pas une subvention.

**M. FENARDJI.-** La préoccupation que j'avais soulevée, un peu reprise par Monsieur VERCAUTEREN, c'est de dire que cela ne va pas faire avancer les choses sur le calendrier au plan des matches ; deux stades dans le département de l'Aisne, Guignicourt et Château-Thierry.

D'autre part, au-delà même des clubs de Château-Thierry, il y aura un effet d'aspiration des clubs avoisinants.

**M. DUCLOUX.-** Tant mieux, on aura plus !

**M. REZZOUKI.-** Je réponds à Monsieur VERCAUTEREN, nous avons échangé sur le sujet lors de la commission travaux où cela avait été présenté ; je ne pourrais que me féliciter si demain, nous avons des clubs de football qui nous disent : « je suis à saturation, j'ai 500 ou 600 licenciés, demain je double mes capacités de licenciés », tant mieux ; c'est que les clubs en tant que tels font preuve d'un dynamisme et qu'ils ont besoin qu'on les accompagne ; c'est aussi bien pour le sport que pour la commune, en espérant que l'équipe fanion puisse porter haut les couleurs de Château-Thierry ; c'est le premier point.

Je ne fais pas le rappel sur les effectifs croissants depuis les dix dernières années, qui commencent à se stabiliser, ils sont à 550 ou 600 en fonction des années ; de par nos effectifs aujourd'hui, l'optimisation des espaces de praticabilité est importante pour la pratique des jeunes.

Nous parlions de 2 stades dans l'Aisne en synthétique ; de manière plus précise, nous en avons 2 aujourd'hui, plus 3 à celui de Château-Thierry : un à Cuffies et récemment un à Guignicourt ; au total, on n'a pas inventé l'eau chaude ni l'eau froide, mais on est à 11 stades de la même nature en Picardie.

Vous rappelez les coûts : des réponses très directes sur les coûts d'investissement : Château-Thierry en 2012, 520 licenciés au total sur les deux clubs de football, donc montant de l'opération TTC : 526.000 € ; Guignicourt : 2.111 habitants, opération HT réalisée en 2010 : 598.000 €.

C'est sur l'approche purement financière ; j'irai plus loin ; on n'est pas là pour dire « on est là pour dépenser de l'argent », bien au contraire ; mais il y a le souci de notre côté d'être vigilant à l'organisation, la mutualisation des espaces ; cela a toujours été l'objectif ; le stade appartient à l'ensemble des administrés et usagers castels.

Dernière précision sur les coûts : nous n'avons pas pris la décision à la légère : aujourd'hui, un terrain naturel, c'est 31.000 € par année en entretien.

**M. VERCAUTEREN.-** C'est la question que l'on posait ; c'est cela en fait.

**M. REZZOUKI.-** Et on y a intégré le coût du personnel ; coût du terrain synthétique : 4.700 €.

Je sais bien que l'investissement peut paraître exorbitant, mais il faut avoir une approche plutôt sur le coût global et c'est notre souci : le coût global de l'opération, ce que cela génère en matière de fonctionnement.

Vous le savez très bien : là où cela sera tendu à l'avenir, c'est sur les coûts de fonctionnement et pas forcément les coûts d'investissement.

**M. TURPIN.-** Cela va mieux en le disant.

**M. DUCLOUX.-** De nombreuses villes s'interrogent aujourd'hui et ont un projet de terrain synthétique, je peux vous le certifier.

**M. FONTAINE.-** Au dernier Conseil municipal, je m'étais manifesté par rapport à la classe musique, pour des élèves de 6<sup>ème</sup> à Jean ROSTAND ; je m'étonne quand même que la ville de Château-Thierry paie en entier ce terrain, alors que 50 % des pratiquants de football sont de Château-Thierry, et 50 % de l'extérieur ; autrement, cela ne me gêne pas.

**M. GENDARME.-** C'est pareil pour tous les clubs.

**M. REZZOUKI.-** On pourrait conduire cette réflexion, et vous le savez tout aussi bien, sur l'ensemble des bâtiments communaux et les services ; ils accueillent aujourd'hui l'ensemble du canton, si ce n'est l'arrondissement.

**M. DUCLOUX.-** Et on est confronté aujourd'hui à la non-utilisation du terrain actuel ; on ne peut plus jouer sur le stabilisé ; ou bien il est bétonné, ou injouable car trop mou, il baigne dans l'eau ; il faut bien que l'on fasse quelque chose, quand même ; c'est presque un entretien de terrain que l'on fait.

**M. FILLION.-** Je trouve cet investissement complètement déplacé par rapport aux temps dans lesquels on se situe, c'est-à-dire des temps difficiles économiquement ; je pense que la ville a d'autres investissements à réaliser ; je m'abstiendrai donc concernant cette délibération.

**M. le Maire.-** Par rapport à cette dernière réflexion, je voudrais dire que l'on peut faire d'autres choix d'investissement bien évidemment ; je rappellerai que les investissements réalisés pendant ces 5 années l'ont été en désendettant la ville et en battant des records d'investissement, que ce soit les bâtiments, les structures, la remise en état des espaces de centre ville.

On peut faire des choix ; pour ma part, je suis fier que l'on puisse répondre à des demandes des clubs ; vous étiez, voici quelque temps, dirigeant d'un club de football ; vous savez bien que nous avons eu de grosses difficultés pour étendre le terrain ; aujourd'hui, les problématiques de foncier sont de plus en plus conséquentes. Ce qui est affirmé là est un meilleur usage de l'espace existant qui n'est pas utilisé, dans la mesure où le terrain apparaît impraticable très souvent.

Je suis comme vous : le montant est élevé, mais en politique, il faut affirmer une volonté ; contrairement à ce qui a été dit, des équipes professionnelles jouent sur des terrains synthétiques, au moins deux, Saint-Etienne et Nancy ; là, ce n'est pas au niveau professionnel, nous sommes là pour l'entraînement des jeunes ; comme nous avons un manque de terrains, il faut permettre un usage plus conséquent dans le temps de ce terrain.

Hélas, le prix est élevé, mais il y a un choix politique de montrer que l'on est à l'écoute du développement sportif ; ce sera trop cher également tout à l'heure pour les vestiaires ; il faut que l'on modifie les vestiaires pourtant ; c'était trop cher tout à l'heure pour le Palais des Sports, etc. C'est trop cher certainement pour la communauté de communes et le terrain de rugby.

On ne peut pas avoir une volonté de lutter contre la délinquance, de faire de l'éducation en dehors du temps scolaire une volonté très forte, et dire qu'il ne faut pas faire ces investissements.

Je remercie Jean-Pierre DUCLOUX et le service des sports d'avoir mené ce dossier ; il n'est pas encore voté, mais j'espère qu'il le sera ; c'est une attente qui s'est exprimée depuis très longtemps par les clubs de football ; la ville continue d'avancer ; la réflexion de Serge FONTAINE est tout à fait cohérente ; c'est une réflexion menée depuis déjà très longtemps ; la communauté de communes l'a assumé sur un équipement nouveau avec le terrain de rugby et les vestiaires ; c'est vraiment un équipement de centralité, ce qui n'est pas le cas du football.

Pour le football, il y a plusieurs équipes sur la communauté de communes, au moins 4 clubs : Coincy qui fait partie de la communauté de communes, Etampes, et Château-Thierry avec ses deux clubs ; la communauté de communes n'a pas pris la compétence du football, elle a choisi le rugby, c'est ainsi ; en revanche, nous espérons pouvoir arriver à ce que, dans le cadre de la construction de la piscine, ce soit un équipement qui, d'un point de vue fiscal, sera partagé pour l'ensemble du territoire.

C'est ma réflexion ; je comprends les positions des uns et des autres. Nous pouvons passer au vote ?

**M. TURPIN.-** Sur un plan technique, ce qui est intéressant est que l'on a un coût d'investissement qui va faire diminuer des coûts de fonctionnement ; même si ce n'est pas amorti avant une dizaine d'années, l'intérêt de la démarche



est que l'on réduit des coûts de fonctionnement ; sur le plan technique comptable, c'est quelque chose de pertinent.

**M. DUCLOUX.-** Je pourrais ajouter aussi les problèmes que l'on rencontre tous les dimanches pour pouvoir faire jouer tout le monde ; ce sont des coups de téléphone, des engueulades en moins, je peux vous le dire !

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 25***

***Abstentions : 6***

Merci beaucoup ; vous pouvez me croire, cela nous aidera beaucoup pour le fonctionnement du sport.

## **21 – Agrandissement du gymnase Adriensens - Demande de subvention au Conseil Général.**

**M. DUCLOUX.-** Nous avons décidé de faire les travaux sur le gymnase Adriensens pour réorganiser le vestiaire ; actuellement, il n'y a que deux vestiaires sur Adriensens et c'est très difficile, lors du passage d'une équipe à l'autre, nous avons quelques soucis ; ce sera bien le jour où nous aurons deux vestiaires, à la fois des vestiaires féminins et des vestiaires masculins.

Les travaux consistent à créer 2 vestiaires et rendre le gymnase accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le contrat départemental de développement, CDDL, apportera une aide de 15 % ; le Conseil Général subventionne la partie des travaux d'agrandissement ainsi que les frais de bureau technique et d'architecte.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide au développement pour la réalisation et l'extension des salles de sports ; le taux de subvention est de 50 % soit 79.050 €.

Avez-vous des questions ?

***Aucune intervention***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Je vous remercie. Même si l'on dépense de l'argent, on touche aussi des subventions ; si l'on ne faisait pas ces travaux, on ne les toucherait pas.

## **Départ de Mme CORDOVILLA**

### **CULTURE**

## **22 – Acquisition d'une couleuvrine et d'un trébuchet – demande de subvention LEADER.**

**M. BEAUVOIS.-** La ville s'est engagée dans la mise en valeur du Château, qui se poursuit, cette année, on a acquis une couleuvrine et un trébuchet, copie conforme de ce qui existait au Moyen-âge, mais moins long, plus petit, qui peut être manœuvré par des enfants.

On les a équipés sur le Vieux Château et on demande au niveau LEADER une subvention de 8.360 €.

Avez-vous des questions ?

***Aucune intervention***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 28***

***Contre : 2 (Groupe « Unis pour Château »)***

### **23 – Convention de partenariat avec le Calicot – Avenant**

**Mme MAUJEAN.-** Le gérant du cinéma-théâtre, Monsieur TEPAZ, a répondu favorablement à la Présidente du Calicot pour sa demande de renouvellement de la convention qui les lie pour la saison 2013-2014 ; aussi la municipalité renouvelle de son côté ses engagements auprès de la Compagnie Le Calicot.

Les engagements figurent page 33 : mise à disposition de l'association d'un local à titre gratuit, situé au 8 rue du Château, versement d'une subvention conséquente pour les prestations, de 41.500 €, subvention complémentaire de 19.000 € destinée à couvrir l'ensemble des frais de location de salle et frais techniques.

Par cette délibération, on demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention, pour renouvellement d'une saison supplémentaire pour Le Calicot.

Avez-vous des questions ?

Aucune intervention

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Là aussi, c'est un engagement de la commune, par rapport à des personnes qui viennent aussi de l'extérieur.

**Mme MAUJEAN.-** Madame Joëlle SIBILLE nous a fait parvenir de très beaux schémas, ils prouvent que pour moitié pratiquement, c'est fréquenté par des gens de la communauté de communes.

**M. le Maire.-** Cela fait partie des démarches, c'est une animation qui répond à des attentes.

### **INTERCOMMUNALITE**

### **24 – USESA - Adhésion de la commune de Marolles et retrait des communes de Courthézy et Dormans**

**M. le Maire.-** Pour Dormans, c'est surtout pour le hameau de Soilly.

Avez-vous des questions ?

***Aucune intervention***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **25 – Rapport annuel sur le service public d’assainissement par le SARCT**

**M. le Maire.-** C’est un syndicat que vous connaissez tous, qui investit beaucoup, qui a une activité très importante d’un point de vue économique, concernant le travail donné aux entreprises du territoire ; il est engagé dans la fin de la réalisation d’une station d’épuration, la plus moderne, qui sera inaugurée quand ?

**M. REZZOUKI.-** Au premier trimestre de l’année 2014.

**M. le Maire.-** C’est la conclusion des deux dernières cellules cyclore\*, la démolition du bassin tampon et nous sommes en partenariat avec eux sur la réhabilitation de la friche de ROTOSAC dont ils ont une partie ; ils vont engager avec la ville de Château-Thierry la réhabilitation, la rénovation de plusieurs réseaux d’assainissement, car il faut faire le fond avant de faire le dessus, rue Drujeon Lecart. Nous sommes l’objet de demandes importantes de la part du restaurateur, qui voudrait pouvoir installer, même pour l’hiver, une terrasse ; les travaux vont être faits pour remplacer la canalisation d’eau, remplacer la canalisation d’assainissement et permettre au restaurateur de s’étendre avec une terrasse.

Grâce au SARCT, après le gros chantier qui va être engagé sur l’année 2014, c’est la rénovation des réseaux de la rue du Château, du point de vue de l’Union des services d’eau du Sud de l’Aisne et du SARCT ; ce sont des travaux estimés à des dizaines de milliers d’euros ; là aussi, cela coûte cher. Cette rue va être complètement réhabilitée, car c’est en lien avec la nécessité de valoriser le Vieux Château.

Beaucoup de choses ont été faites concernant Jean de La Fontaine, maintenant, il y a une identification très forte qui se fait entre Jean de La Fontaine et la ville ; nous avons un deuxième joyau à mettre en œuvre, c’est le Vieux Château, à l’instar de ce qui se passe à Provins. Provins a fait un projet de développement autour du Vieux Château ; il faut absolument que l’on avance dans tout ce qui touche à la rénovation urbaine et surtout sur le Vieux Château et la rue du Château.

Avez-vous des questions sur le bilan d’actions du SARCT ? Ce n’est pas à mettre au vote mais à consulter si vous le souhaitez ; le SARCT est composé de 19 salariés, vous en connaissez au moins un.

**M. FILLION.-** Qui travaillent tous à temps plein ?

**M. le Maire.-** Ils travaillent même la nuit ; quand on voit l’activité importante de certains, par rapport à d’autres qui font beaucoup moins de choses, cela peut interpeller. Mohammed REZZOUKI est particulièrement actif !

**M. FILLION.-** Pourtant je n’ai jamais vu de lumière au SARCT la nuit.

**M. REZZOUKI.-** C’est en rapport avec la charte, je trouve cela relativement diffamatoire, Monsieur FILLION. Vous êtes toujours donneur de leçons, Monsieur FILLION, bien évidemment.

**M. le Maire.-** au-delà de toute plaisanterie, je me félicite d’avoir un collaborateur qui soit présent comme il l’est, qui mette la main dans le cambouis comme il le fait, et qui n’est pas seulement dans la contestation ; lui, il agit réellement ; c’est cela aussi un élu ; c’est également ce que veut montrer la charte

de l'élu ; je tiens à le mettre en avant ; il n'est pas tout seul dans l'équipe et je souhaiterais que tout le monde puisse être dans cette même démarche.

Merci à Mohammed et merci au Président du SARCT pour l'action menée par le SARCT pour la ville.

## **26 – Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers par la CCRCT.**

**M. le Maire.-** C'est une préoccupation très forte : on voit bien que les volumes augmentent, que nous devons accélérer le tri pour nous inscrire dans l'économie circulaire.

Avez-vous des commentaires à faire sur tout ce qui touche au ramassage des déchets ménagers mis en œuvre par la communauté de communes ?

**(Aucune intervention)**

Le rapport est à consulter ; vous prenez acte de sa communication.

## **27 – Rapport annuel d'activités de la CCRCT.**

**M. le Maire.-** Au moment où je présente ce rapport d'activités, j'en profite pour vous annoncer que je démissionne de la vice-présidence de la communauté de communes pour mettre en phase mes discours et mes actes ; au sein de l'Assemblée Nationale et ailleurs, que ce soit dans des associations d'élus, j'en discutais encore ce matin avec Corinne LEPAGE, je me bats contre la loi qui veut mettre en avant le non cumul ; je me bats pour le cumul des mandats, mais à raison de deux mandats dans l'exécutif.

Je garderai la présidence du pays et le poste de maire ; quand on fait de la politique, il faut mettre ses actes en concordance avec ses discours.

J'ai fait part à la réunion de bureau de lundi de ma démission du poste de vice-président durant 2 mandats ; j'espère que la Présidente de la communauté de communes et les élus du bureau mettront ce poste en réélection ; je le dis, j'espère que ce sera quelqu'un de la ville de Château-Thierry qui pourra prendre ce poste lors de l'élection du poste de vice-président chargé du développement économique.

**M. FENARDJI.-** Je vous suis avec beaucoup d'attention ; vous avez dit « deux mandats », mais c'est 3 : Président de l'UCCSA ...

**M. le Maire.-** Je vous invite à revoir l'article.

**M. FENARDJI.-** Je pose la question ; c'est pour m'informer ; c'est pour ma culture. Si la loi est votée telle que le Sénat l'a préconisé, effectivement, vous pouvez ; sauf si l'Assemblée Nationale ne vous concède qu'un seul mandat ; auquel cas, il faudra choisir.

**M. le Maire.-** Mon choix est déjà fait, mais je vous le dirais en son temps.

**M. FENARDJI.-** Je serai loin des affaires ; je vous verrai avec une lorgnette.

**M. le Maire.-** Cela nous a un peu écartés des activités de la communauté de communes ; je suis pour qu'il y ait des élus de terrain, je le disais tout à l'heure, plutôt que des faiseurs, des diseurs, et pas des gens qui agissent ; c'est ce que

je défends au niveau de l'Assemblée Nationale ; je me bats contre tout ce qui est technocratie, populisme, etc.

Je pense qu'il faut des élus de terrain, en prise avec la réalité des gens pour faire avancer les choses ; le rapport d'activités de la communauté de communes le montre bien, et nous avons deux vice-présidents qui sont là et qui pourraient en témoigner, que ce soit par rapport au logement, aux gens du voyage, ou par rapport au commerce.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Vous reconnaîtrez le fait qu'il ait été proposé. Merci à vous.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Motion concernant la Caisse d'Allocations Familiales.**

**M. le Maire.-** Je vous propose de débattre et éventuellement voter sur la motion concernant la Caisse d'Allocations Familiales.

**M. BEAUVOIS.-** Hélas, on pouvait craindre, voici quelques années, lorsque la Caisse d'Allocations Familiales du Nord de l'Aisne a fusionné avec la Caisse d'Allocations Familiales du Sud de l'Aisne pour ne plus avoir qu'une seule Caisse d'Allocations Familiales sur tout le département, quand tout a été ramené à Saint-Quentin, que cette fusion aboutisse à une réduction des services, en particulier sur les communes très éloignées de Saint-Quentin.

On avait hélas raison, c'est ce qui est en train de se passer, les permanences à la Caisse d'Allocations Familiales sont réduites comme peau de chagrin, et de plus en plus, pour obtenir les services, les gens sont obligés de se déplacer à Saint-Quentin.

On s'adresse quand même à une population qui est fragile, qui n'a pas toujours le permis de conduire ; se déplacer à Saint-Quentin, c'est 1,5 heure de route ; c'est inacceptable. Et surtout, cela ne respecte pas les engagements.

A l'époque, nous nous étions opposés à la fusion, on nous avait promis, la main sur le cœur, que cela ne changerait rien, qu'il y aurait toujours les mêmes services assurés à la Caisse d'Allocations Familiales ; on s'aperçoit qu'hélas ! Ce que l'on avait pressenti se réalise. La Caisse d'Allocations Familiales est en train de se désengager de ses permanences au niveau de notre ville, et ce sont encore les plus démunis, les plus fragiles qui vont payer l'addition.

Je vous propose donc une motion pour dénoncer cet état de fait, et demander à ce que l'intérêt des habitants de Château-Thierry, en particulier l'intérêt des plus faibles, soit pris en compte.

Avez-vous des questions ?

**Aucune intervention**

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Une précision : nos habitants n'auront pas, je l'espère, pour l'instant, besoin d'aller à Saint-Quentin, ils s'arrêteront à Soissons, mais c'est déjà trop loin. Déshabiller le Sud de l'Aisne est inacceptable ; la communauté de communes prendra également cette motion.

### **Motion sur le Centre Hospitalier de Château-Thierry**

**M. le Maire.-** C'est une motion qui s'impose : vous l'avez encore vu aujourd'hui dans la presse, concernant le trésor du Musée de l'Hôtel-Dieu et l'Hôtel-Dieu en tant que tel : suite à l'annonce formulée lors d'une réunion à laquelle je n'ai pas participé mais à laquelle participait les représentants de la ville, le directeur général des services, en présence de Madame FUSELIER, Présidente de la communauté de communes, et de Monsieur ALVOET.

Les choses sont clairement exprimées aujourd'hui dans « l'Union » ; on constate qu'il y a une volonté de la nouvelle direction et également de l'ARS, d'essayer de boucher le déficit.

Mais s'il y a du déficit au sein de l'hôpital, il faut savoir d'où il vient ; charger tout comme cela sur le fonctionnement de l'hôpital ... Il y a 3 M€ de déficit qui viennent car l'ARS, voici 7 ou 8 ans, a engagé le centre hospitalier de Château-Thierry à réfléchir, étudier la perspective d'une modernisation, d'une extension ; les plans sont à l'hôpital, mais cela n'a jamais été réalisé ; cela a coûté plusieurs M€ de frais d'architecte qu'il a fallu payer ; on allait plus loin, on allait plus loin.

Bien sûr qu'il faut que l'hôpital soit géré au mieux ; mais là, c'est vraiment une agression que nous subissons ; pas nous physiquement, quoique la ville ... on pourrait en dire deux mots ; mais toutes celles et tous ceux qui ont depuis 30 ans œuvré : les directeurs précédents ; quand on accède à un poste de responsabilité, on n'y est pas l'histoire d'un moment, surtout quand on vient d'ailleurs ; on respecte l'histoire, l'identité ; ce qui s'est passé hier, Monsieur BERGE, Madame RAPINE, Monsieur CAZEAUX, ont accepté le transfert de la maison de retraite de l'hôpital, avec une construction neuve, et de reconstruire une maison de retraite ; maintenant, c'est la réalité, il faut faire avec ; et tout l'engagement pris par Madame RAPINE et Monsieur BERGE en tant que président de l'association, et Pierre LEMRET, ils se sont battus pour sauver l'Hôtel-Dieu d'une part, mais sauver aussi le Trésor.

Cet Hôtel-Dieu a traversé plusieurs guerres, il a surmonté tout cela ; je trouve cela inadmissible, et je l'ai dit à la ministre, que j'ai rencontrée ; franchement, ce n'est pas cela qui va sauver l'hôpital, mais en revanche, cela met à mal un projet de développement culturel et c'est une méthode qui est inacceptable.

Avec le Président de l'association, qui a été le premier à se mobiliser, avec la Présidente de la communauté de communes, qui a investi beaucoup d'argent ...

Quand je lis les premières lignes de l'interview, bien évidemment il faut séparer l'activité médicale de l'activité muséale ; qui pourrait dire l'inverse ? Je le dis depuis le début, tout ce qui touche au fonctionnement n'aurait jamais dû être supporté par l'hôpital ; c'est tellement vrai que je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été fait avant.

Nous avons, nous la ville, des locaux qui sont l'unité archéologique ; il était inadmissible que l'on puisse mettre à disposition d'un tiers, la ville, des locaux comme cela, sans qu'il puisse y avoir de contrepartie ? Ce n'est pas de la bonne gestion ; mais pour autant, au-delà de cela, on doit reconnaître que la ville a toujours été aux côtés de l'hôpital, toujours, que ce soit dans la construction, et vous y avez contribué aussi, avec les cautionnements des deux prêts, 2 M€ à la fin de l'année dernière, et aussi et encore, sous le contrôle de Mohammed REZZOUKI, quand vous avez validé la DSP de chauffage ; nous avons pris en compte la construction d'une unité de chauffage à l'hôpital, avec un tarif identique pour l'hôpital, pour les habitants de Château-Thierry.

Donc, que l'on remette tout à plat, entièrement d'accord, mais que l'on aille comme cela vendre à la découpe, non ; je réutilise cette expression car mes collaborateurs m'ont dit que c'est le terme qui a été utilisé par Monsieur le Directeur de l'hôpital : vous l'avez entendu ? Vendre à la découpe ; on a engagé déjà des contacts pour cela.

Pour ma part, je suis certain que vous êtes d'accord, nous devons nous mobiliser tous pour faire reculer l'ARS, qui encore une fois, non seulement n'est pas à l'écoute du projet de santé, mais n'est pas à l'écoute par rapport à la démarche culturelle dans laquelle nous sommes engagés, même si vous scindez les deux.

Quand on n'est pas d'ici, voilà à quoi l'on aboutit : on n'est que de passage, et on veut aller comme cela dans des propositions complètement déconnectées de la réalité, technocratiques au possible.

Je ne vais pas vous lire la motion ; des motions seront proposées au Conseil régional, au Conseil Général, nous allons écrire au Président de la République et des manifestations vont être engagées ; la position de l'ARS et du centre hospitalier de Château-Thierry est complètement inadmissible.

Avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Je me rappelais du cautionnement de l'emprunt que nous avons fait et je m'étais dit, avant que vous n'en parliez, que c'était vraiment l'ingratitude personnifiée, car nous avons toujours été proches de l'hôpital.

**M. le Maire.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **REMERCIEMENTS**

**M. le Maire.-** Nous sommes remerciés par l'ASAPCE, Association du sud de l'Aisne pour la promotion du commerce équitable, par le Secours Catholique, par Alcool Assistance, le cercle d'escrime de Château-Thierry pour la réfection du sol de la salle d'escrime au gymnase Brossolette, qui a écrit également à la Présidente nationale de l'escrime, car ils ont des problèmes pour trouver un maître d'arme, par le centre du service national de Creil pour l'organisation des journées de défense et citoyenneté de Château-Thierry, qui sont vraiment un bel exemple de réussite, nous accueillons des jeunes pour leur éviter des déplacements, l'APEI Les Papillons

Blancs pour les entrées gratuites au Musée Jean de La Fontaine, à l'initiative de Chantal BONNEAU.

Avez-vous des questions diverses ?

**(Aucune intervention)**

Je laisse donc la parole aux citoyens présents dans cette salle.

**(Aucune intervention)**

Merci beaucoup. Je vous invite demain matin à la réception de nos amis allemands.

**Mme DOUAY.-** A Château-Thierry, nous organisons chaque année le dépistage organisé du cancer du sein ; un ensemble d'animations variées a été rendu possible par des partenaires nationaux, régionaux, départementaux et locaux, car les associations et les clubs services en font partie. J'en profite pour remercier mes collègues élus qui m'ont beaucoup aidée sur cette présentation et surtout les services.

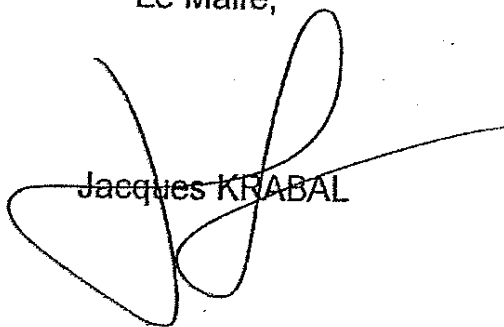
Pour étayer les propos de Frédéric BARDOUX tout à l'heure, qui parlait de recettes, 16.000 € de recettes grâce à des subventions, cette brochure a pu être réalisée grâce à la Région, au fonds de prévention santé territoire ; cette brochure a pu être réalisée par l'ARS, qui a certains bons côtés ; elle concerne les actions santé mises en place dans les écoles. Dans la brochure quand vous l'ouvrez, vous verrez toutes les actions qui sont répertoriées, qui nous serviront bien l'année prochaine pour le nouveau rythme scolaire ; nous avons ici tout ce qu'il faut pour pouvoir les mettre en place à la rentrée prochaine.

Un grand merci à tous ; parlez-en aux femmes que vous aimez pour « Octobre rose » ; vous avez une boîte pour déposer des soutiens-gorge, qui seront ensuite redirigés vers le Relais ; merci à vous tous.

**M. le Maire.-** C'est une belle entreprise !

*(La séance est levée à 23h15)*

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY